



PROCES-VERBAL VALANT COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ



Séance du 2 juillet 2015

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

Séance du jeudi 2 juillet 2015

ORDRE DU JOUR

M. le Maire	Divers 1	Point d'information sur des sujets d'actualité.
M. TOULOUZE	1° -	Compte de Gestion de l'exercice 2014.
M. TOULOUZE	2° -	Compte Administratif de l'exercice 2014.
M. TOULOUZE	3° -	Affectation du résultat de l'exercice 2014 du Budget Principal et des Budgets annexes.
M. TOULOUZE	4° -	Modification des Autorisations de programme et Crédits de paiement.
M. TOULOUZE	5° -	Budget Supplémentaire de l'exercice 2015.
Mme SAGRAFENA	6° -	Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2015-2018.
Mme SAADI	7° -	Convention-cadre du Contrat de Ville 2015-2020.
M. SCUDERI	8° -	Création et animation des Conseils Citoyens du Contrat de Ville.
Mme MOREL	9° -	Contrat de Ville 2015-2020 - 2 ^{ème} programmation 2015.
Mme GUERMITI	10° -	Actions menées au titre de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale pour l'année 2014.
Mme KAUCIC	11° -	Accueil de jeunes dans le cadre du Service Civique au sein des services municipaux.
M. HEULLUY	12° -	Aménagement de TCRM-BLIDA dans le cadre de LORnTECH : demande de financements.
M. LIOGER	13° -	Protocole d'intention entre la Ville de Metz et la SMAE portant sur un projet d'achat d'une emprise foncière située sur le ban de Borny.
M. LIOGER	14° -	Projet de requalification urbaine du site de Bon Secours : lancement d'une procédure de ZAC.
M. LEKADIR	15° -	Label Villes et Pays d'art et d'histoire : demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

M. LEKADIR	16° -	Mise en place d'un dispositif "Boîtes à livres".
M. LEKADIR	17° -	Soutien à diverses structures culturelles - complément de programmation.
M. LIOGER	18° -	Révision-extension du secteur sauvegardé : signature d'une convention financière avec l'Etat pour la poursuite de l'étude.
M. KOENIG	19° -	Révision du règlement local de publicité de la Ville de Metz : bilan de la concertation préalable et proposition d'un projet de règlement.
Mme TRAN	20° -	Association QuattroPole : Cotisation, subvention et convention d'objectifs et de moyens 2015.
Mme BORI	21° -	Poursuite du dispositif d'apprentissage renforcé de l'allemand sur le site biculturel Saint Maximin/Gaston Hoffmann.
Mme SEGHIR	22° -	Organisation de la manifestation Etudiant Dans Ma Ville du 21 au 26 septembre 2015.
Mme ANTOINE-FABRY	23° -	Attribution de subvention au titre du dispositif Bourse au Permis de Conduire.
Mme ANTOINE-FABRY	24° -	Attribution de Bourses et de Parrainages au titre du dispositif Projets Jeunes.
Mme ANTOINE-FABRY	25° -	Attribution de subventions aux associations socio-éducatives.
Mme ANTOINE-FABRY	26° -	Metz Plage et animations de l'été - Acceptation de participation de partenaires privés et fixation de tarifs.
M. BELHADDAD	27° -	Aides au démarrage des associations sportives pour la saison 2015/2016.
M. BELHADDAD	28° -	Versement de subventions aux clubs sportifs pour la saison 2014-2015.
Mme MIGAUD	29° -	Attribution de subventions aux associations seniors, santé et handicap pour l'année 2015.
M. NZIHOU	30° -	Dispositif Habiter Mieux.
M. DARBOIS	31° -	Demande d'autorisation présentée par l'UEM relative à l'installation d'une nouvelle chaudière au gaz naturel à la centrale de chauffage urbain de Metz Borny.
M. LIOGER	32° -	Acquisition d'une emprise foncière en bordure de Seille à Metz-Sablon.

- Mme AGAMENNONE 33° - Mise à disposition et animation de jardins : conventions de partenariats.
- M. HEULLUY 34° - Expérimentation de Wifi Ultra Haute Densité aux Arènes : Signature d'une convention de partenariat avec TDF.
- M. CAMBIANICA 35° - Projet Urbain Partenarial relatif à la réalisation d'un giratoire rue du Général Metman.
- M. TOULOUZE 36° - Bilan financier de l'opération "Création d'un giratoire sur le RN3".
- Mme KAUCIC 37° - Action sociale au profit du personnel municipal : réservation de places en crèches.
- Mme KAUCIC 38° - Mise en œuvre d'une indemnité dégressive remplaçant l'indemnité exceptionnelle.
- 39° - Point retiré de l'ordre du jour.
- 40° - Point retiré de l'ordre du jour.
- M. le Maire 41° - Communications et décisions prises par M. le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en exécution des Délibérations du Conseil Municipal en date du 17 avril 2014, du 3 juillet 2014 et du 29 janvier 2015, ainsi que des décisions rendues par les diverses juridictions.
- 42° - Questions orales.

Séance à Huis Clos

- M. le Maire 43° - Créances irrécouvrables et remises gracieuses.

Le Conseil Municipal de Metz s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz, Conseiller Départemental de la Moselle, le jeudi 2 juillet 2015, à 16h00, dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville, sur convocation préalable en date du 26 juin 2015.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et fait état des élus excusés et des procurations données à d'autres élus au sens de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC (arrive au point Divers 1), M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS (excusé début de séance - arrive au point 1), M. Sébastien KOENIG (arrive au point Divers 1 et quitte au point 20), Mme Agnès MIGAUD (arrive au point 1), Mme Danielle BORI, M. Belkhir

BELHADDAD (excusé début de séance - arrive au point 3 et quitte au point 33), M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI (arrive au point 11 et quitte au point 18), M. Hacène LEKADIR (quitte au point 19), Mme Selima SAADI (excusée début de séance - arrive au point 3), M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN (arrive au point Divers 1), Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI (arrive au point Divers 1 et quitte au point 33), M. Jacques TRON (arrive au point Divers 1 et quitte au point 3), Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Raphaël PITTI (arrive au point Divers 1), Mme Marie RIBLET (arrive au point 11), Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR (excusé début de séance - arrive au point 6), M. Guy CAMBIANICA, M. Bernard HEULLUY, Mme Christine AGUASCA (quitte au point 12), M. Philippe CASIN (quitte au point 28), M. William SCHUMAN (quitte au point 13), Mme Anne HOMMEL (arrive au point Divers 1), Mme Catherine MOREL (quitte au point 22), Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR (excusée début de séance - arrive au point 12), Mme Aurélie FILIPPETTI (quitte au point 3), M. Patrick THIL, Mme Martine NICOLAS (quitte au point 33), Mme Caroline AUDOUY (quitte au point 7), Mme Nathalie COLIN-OESTERLE (quitte au point 35), M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU (arrive au point Divers 1), Mme Françoise GROLET, M. Thierry GOURLOT (arrive au point 3), Mme Bérangère THOMAS (arrive au point 3), Mme Christine SINGER (quitte au point 29), M. Jérémy ALDRIN.

Absents ayant voté par procuration :

- M. Belkhir BELHADDAD (procuration à M. Hacène LEKADIR du point Divers 1 au point 3)
- Mme Patricia SALLUSTI (procuration à Mme Isabelle KAUCIC)
- Mme Selima SAADI (procuration à M. Patrice NZIHOU du point Divers 1 au point 3)
- Mme Béatrice AGAMENNONE (procuration à Mme Nathalie DE OLIVEIRA)
- M. Daniel PLANCHETTE (procuration à Mme Françoise FERRARO)
- M. Gilbert KRAUSENER (procuration à Mme Danielle BORI)
- Mme Marie RIBLET (procuration à Mme Margaud ANTOINE-FABRY)
- M. Pierre GANDAR (procuration à M. Richard LIOGER du point Divers 1 au point 6)
- Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN (procuration à M. René DARBOIS)
- Mme Marylin MOLINET (procuration à Mme Agnès MIGAUD)
- Mme Christine AGUASCA (procuration à Mme Marie RIBLET à compter du point 12)
- Mme Catherine MOREL (procuration à Mme Myriam SAGRAFENA à compter du point 22)
- Mme Nadia SEGHIR (procuration à M. Thomas SCUDERI du point Divers 1 au point 12)
- Mme Marie-Jo ZIMMERMANN (procuration à M. Patrick THIL)
- Mme Patricia ARNOLD (procuration à Mme Caroline AUDOUY du point Divers 1 au point 7)
- M. Julien HUSSON (procuration à M. Jérémy ALDRIN)
- M. Jean-Michel ROSSION (procuration à Mme Françoise GROLET)

Absents non excusés : /

Puis Monsieur le Maire aborde l'ordre du jour du Conseil Municipal.

POINT DIVERS 1 : Point d'information sur des sujets d'actualité :

M. le Maire donne les informations suivantes :

- **La musique militaire reste à Metz :**

M. le Maire indique que M. Jean-Marc TODSCHINI, Secrétaire d'Etat chargé des Anciens Combattants et de la Mémoire, auprès du Ministre de la Défense, l'a informé du maintien à Metz de l'importante formation militaire.

- **L'obtention du Label French Tech :**

Ce label a été décroché par les entreprises, soutenues par les élus. C'est une reconnaissance essentielle de la mobilisation des entrepreneurs et associations, de la cohérence du Sillon Lorrain, du potentiel TCRM-Blida. C'est un accès pour les entreprises aux financements French Tech. Cela montre également l'importance et la cohérence du Sillon Lorrain - le Sillon Lorrain est la seule « Métropole French Tech » du Sillon Lorrain - ainsi que l'attractivité transfrontalière car les villes de Luxembourg et Sarrebruck étaient étroitement associées au dossier de candidature.

- **Transfrontalier :**

M. le Maire signale que le 7 juillet, il recevra le nouveau Maire de Trèves, M. Wolfram LEIBE, accompagné d'entrepreneurs allemands, et qui a souhaité visiter TCRM-Blida.

Il indique, également, que le 7 juillet, Metz accueillera la Conférence ministérielle sur la coopération franco-allemande au Centre Pompidou à Metz.

- **Réforme Territoriale :**

M. le Maire fait une proposition de motion relative à la Réforme Territoriale.

"Nous, élus de Moselle, enjoignons au gouvernement de défendre le rôle capital de Metz.

Metz, la Moselle et la Lorraine, interfaces majeures entre la France, l'Allemagne et le Luxembourg ; Metz, siège du Conseil Régional de Lorraine ; siège de la préfecture de région ; siège de la Zone de Défense et de Sécurité Est allant de la Champagne-Ardenne à la Franche-Comté ; siège interrégional d'acteurs institutionnels importants et de banques puissantes ; Metz et sa région ont été privées de leur principal rôle administratif par simple amendement, au cours de la nuit du jeudi 20 novembre 2014.

Metz et sa région, en position de tenir un rôle politique, économique et culturel de premier ordre au cœur d'une région tournée vers l'Europe, ont appris vendredi 12 juin 2015 qu'aucune des directions placées sous la responsabilité directe du préfet de région ne serait, en l'état actuel des réflexions, basée sur leur territoire.

Metz et sa région, déjà deux fois frappées en quelques années par des restructurations militaires excessivement brutales et par l'abandon d'une écotaxe vertueuse, subiraient ainsi une troisième fois les lourdes conséquences de décisions inacceptables.

"Les places fortes du royaume défendent leurs provinces, Metz défend l'État" écrivait Vauban à son roi.

Metz défend l'Etat ; à l'Etat de défendre Metz.

Nous enjoignons par conséquent au gouvernement et à toutes les forces politiques de Lorraine de s'engager fermement pour :

- la localisation à Metz de deux directions régionales, dans un souci d'équilibre de la grande région Alsace-Lorraine-Champagne-Ardenne :
 - la DREAL, ainsi située à proximité du plus grand chantier autoroutier de France, l'A 31 bis, de grandes industries, et des sièges interrégionaux de ses principaux partenaires ;
 - la DRAC, ainsi située au point d'équilibre des acteurs culturels de la future région.
- le choix de Metz comme siège de l'Hôtel de Région et de l'Assemblée régionale, comme cœur politique battant de notre future région, conformément à la motion unanimement votée par les élus du Sillon Lorrain le 16 mars 2015."

EXAMEN DE LA MOTION :

Interventions de : M. Jérémy ALDRIN, Mme Aurélie FILIPPETTI, M. Philippe CASIN, M. Emmanuel LEBEAU, M. Patrick THIL, Mme Françoise GROLET, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, la motion est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 52 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, M. Jérémy ALDRIN, Mme Christine SINGER.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Patricia SALLUSTI a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Patrice NZIHOU, Mme Béatrice AGAMENNONE a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Marie RIBLET a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Pierre GANDAR a donné pouvoir à M. Richard LIOGER, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Agnès MIGAUD, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à M. Thomas

SCUDERI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à Mme Caroline AUDOUY, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 3 : Mme Agnès MIGAUD, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS.

M. le Maire informe qu'en Conférence des Présidents, il a été proposé de traiter les points DCM N° 15-07-02-1 et DCM N° 15-07-02-2 ensemble.

DCM N° 15-07-02-1 : Compte de Gestion de l'exercice 2014 :

M. TOULOUZE, Rapporteur, expose :

Le résultat du Compte Principal de Gestion, établi et présenté par le Trésorier Principal Municipal pour l'exercice 2014 présente un déficit de 1 258 723,77 Euros qui exprime la situation de trésorerie découlant des opérations propres à l'exercice 2014 à sa clôture.

Le résultat du Compte Annexe de Gestion des Eaux, établi et présenté par le Trésorier Principal Municipal pour l'exercice 2014 présente un excédent de recettes de 5 072 985,52 Euros qui exprime la situation de trésorerie découlant des opérations propres à l'exercice 2014 à sa clôture.

Le résultat du Compte Annexe de Gestion du Camping, établi et présenté par le Trésorier Principal Municipal pour l'exercice 2014 présente un excédent de recettes de 881 563,26 Euros qui exprime la situation de trésorerie découlant des opérations propres à l'exercice 2014 à sa clôture.

Le résultat du Compte Annexe de Gestion des Zones, établi et présenté par le Trésorier Principal Municipal pour l'exercice 2014 présente un déficit de 1 406 414,65 Euros qui exprime la situation de trésorerie découlant des opérations propres à l'exercice 2014 à sa clôture.

Les opérations sont résumées sous la forme du plan comptable suivi par la Trésorerie Principale Municipale et comportent des comptes non budgétaires, en particulier, la classe 4 "Comptes de tiers" et la classe 5 "Comptes financiers" qui ne se retrouvent pas dans le Compte Administratif.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE POUR LE COMPTE PRINCIPAL DE GESTION :

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2014 au 31 Décembre 2014 y compris celles relatives à la journée complémentaire, fixe le total des opérations et le total des soldes figurant au compte de gestion à la clôture de la gestion conformément à l'état II-1 joint en annexe (annexe 1) ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014, arrête les résultats totaux des différentes sections budgétaires conformément à l'état II-2 joint en annexe (annexe 2) ;

- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, arrête les opérations de cette comptabilité conformément à l'état III joint en annexe (annexe 3) ;
- 4) Déclare que le Compte Principal de Gestion, dressé pour l'exercice 2014 par le Trésorier Principal Municipal n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

DECIDE POUR LE COMPTE DE GESTION DES EAUX :

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2014 au 31 Décembre 2014 y compris celles relatives à la journée complémentaire, fixe le total des opérations et le total des soldes figurant au compte de gestion à la clôture de la gestion conformément à l'état II-1 joint en annexe (annexe 4) ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014, arrête les résultats totaux des différentes sections budgétaires conformément à l'état II-2 joint en annexe (annexe 2) ;
- 3) Constate que le Compte de Gestion des Eaux, dressé pour l'exercice 2014 par le Trésorier Principal Municipal, ne comprend aucune valeur inactive et déclare qu'il n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

DECIDE POUR LE COMPTE DE GESTION DU CAMPING :

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2014 au 31 Décembre 2014 y compris celles relatives à la journée complémentaire, fixe le total des opérations et le total des soldes figurant au compte de gestion à la clôture de la gestion conformément à l'état II-1 joint en annexe (annexe 5) ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014, arrête les résultats totaux des différentes sections budgétaires conformément à l'état II-2 joint en annexe (annexe 2) ;
- 3) Constate que le Compte de Gestion du Camping, dressé pour l'exercice 2014 par le Trésorier Principal Municipal, ne comprend aucune valeur inactive et déclare qu'il n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

DECIDE POUR LE COMPTE DE GESTION DES ZONES :

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2014 au 31 Décembre 2014 y compris celles relatives à la journée complémentaire, fixe le total des opérations et le total des soldes figurant au compte de gestion à la clôture de la gestion conformément à l'état II-1 joint en annexe (annexe 6) ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014, arrête les résultats totaux des différentes sections budgétaires conformément à l'état II-2 joint en annexe (annexe 2) ;
- 3) Constate que le Compte de Gestion des Zones, dressé pour l'exercice 2014 par le Trésorier Principal Municipal, ne comprend aucune valeur inactive et déclare qu'il n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

DECIDE POUR LA CONSOLIDATION DES COMPTES DE GESTION :

- 1) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014, arrête les résultats totaux des différentes sections budgétaires du budget principal et des budgets annexes conformément à l'état II-2 joint en annexe (annexe 2).

DCM N° 15-07-02-2 : Compte Administratif de l'exercice 2014 :

M. TOULOUZE, Rapporteur, expose :

Concernant le budget principal, le Compte Administratif 2014 présente un total général de **236 391 223,19 €** en dépenses et de **235 132 499,42 €** en recettes. La section de fonctionnement dégage un excédent de 2 942 001,08 € et une épargne brute de 20,833 M €. La section d'investissement, caractérisée par un taux de réalisation des dépenses d'équipement de 82,15 %, laisse apparaître un déficit de 4 200 724,85 €. Le besoin de financement s'élève à **1 258 723,77 €**.

Vous trouverez ci-après **l'analyse du Compte Administratif pour le Budget Principal**.

Les mouvements comptables constatés à la clôture de l'exercice 2014 pour le Budget Principal, le Budget Annexe des Eaux, le Budget Annexe du Camping et le Budget Annexe des Zones sont décrits successivement, ci-joint, en annexe 2.

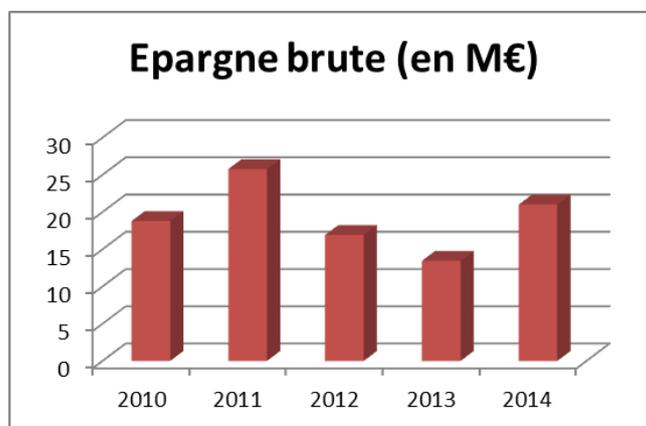
BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement présente un **total général en recettes de 171 579 520,20 €** et **en dépenses de 168 637 519,12 €**.

Hors mouvements d'ordre, l'écart entre les recettes réelles de 171 281 030,12 € (hors reprise des résultats antérieurs), et les dépenses réelles de 150 447 655,58 € permet de dégager **une épargne brute de 20,833 M €**, supérieure à l'objectif de 10,617 M € annoncé au moment du BP 2014.

L'évolution de l'épargne brute (en M €) au cours des cinq dernières années peut ainsi être représentée :



Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement augmentent de 6,4 % par rapport à 2013, essentiellement du fait d'une augmentation de 8,497 M € des produits exceptionnels (vente du dernier placement du produit de la cession de parts dans l'UEM pour 6 926 910 €).

Les produits d'exploitation

Les produits d'exploitation augmentent de 1,215 M € soit 12,73 %. Les recettes tarifaires des services périscolaires augmentent de 390 K €, soit une hausse de 21,9 %, en raison de la hausse de la fréquentation. La subvention versée par Metz Métropole pour l'entretien réalisé par la Ville sur le réseau Mettis augmente de 258 750 € par rapport à 2013, 2014 constituant la première année pleine de fonctionnement de Mettis.

Les droits de stationnement et locations sur la voie publique ainsi que la redevance d'occupation du domaine public augmentent respectivement de 365 K € et 64 K €.

Les impôts et taxes

Le produit de l'ensemble des taxes et impôts progresse de 0,7 % entre 2013 et 2014.

Sans modification des taux de la fiscalité pour la quatrième année consécutive, le produit de la fiscalité directe communale évolue d'environ 1,07 %. Cette évolution s'explique uniquement par la croissance physique des bases fiscales et leur revalorisation forfaitaire décidée par l'Etat (+ 1,009 %, Loi de Finances pour 2014). Le moindre dynamisme des bases fiscales observé en 2014 est essentiellement lié à des mesures législatives qui ont amplifié l'exonération de taxe d'habitation pour les personnes de conditions modestes.

Le produit de la taxe locale sur la publicité extérieure a augmenté de 33 %.

Attribution de compensation et DSC

La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) s'est réunie le 21 octobre 2013 pour modifier les montants d'attribution de compensation (AC) au titre de la prise en charge intercommunale partielle du financement du service de l'Etat Civil liée à l'implantation de nouveaux établissements hospitaliers sur le site de Mercy. Le montant de l'AC pour la Ville de Metz en 2014 a été évalué à 28 829 954 €, en baisse de 15 037 €.

La dotation de solidarité communautaire (DSC) reversée à la Ville reste inchangée à 3,22 M €.

Les dotations et participations

Le montant global des dotations et participations s'élève à 41 095 854,35 €, soit une diminution de 0,16 %, l'augmentation de la subvention reçue de la CAF pour le CEJ (+ 783 000 €) et la perception en année pleine de l'aide relative à la réforme des rythmes (458 116 €) atténuant la baisse des concours traditionnels de l'Etat.

Dotations de l'Etat

La baisse de la part forfaitaire de la dotation globale de fonctionnement (DGF) s'est chiffrée à - 1,398 M €, soit - 5 %. 2014 est, en effet, la première année impactée par la contribution

au redressement des finances publiques (- 1,226 M €) qui vient s'ajouter à l'impact de la baisse de la population sur la DGF.

La dotation de solidarité urbaine (DSU) augmente de 1,3 % pour atteindre un montant de 5 108 938 € en 2014.

Les compensations versées par l'Etat au titre des différentes réformes fiscales et des exonérations de taxes d'habitation et taxes foncières diminuent fortement pour atteindre le montant de 3 766 106,78 € en 2014 (- 5,6 %), soit une diminution de 224 285 € par rapport à 2013.

Le montant total des dotations et compensations de l'Etat évolue donc négativement, avec une baisse de 3,33 %.

Les produits financiers

Le montant du versement des dividendes de l'usine d'électricité de Metz est 9 350 000 €, en hausse de 10 % par rapport à 2013.

Les produits exceptionnels

La forte augmentation de ces derniers (+ 8,497 M €) provient de la vente des obligations UNEDIC (placement du produit de la cession de parts dans l'UEM).

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 150 447 655,58 €, en augmentation de 1,99 % par rapport à 2013.

Les charges à caractère général

Elles augmentent globalement de 1,6 %.

Les taxes foncières augmentent de 7,3 %.

Les frais de nettoyage des locaux baissent de 5,35 % et les frais d'affranchissement de 9,15 %. Quant aux dépenses de carburant, elles connaissent une baisse de 2,73 %.

Les dépenses liées à des contrats de prestation et de service augmentent de 54 % en raison de la collecte en année pleine des corbeilles équipant les stations Mettis, charge faisant par ailleurs l'objet d'un remboursement par Metz Métropole.

Les dépenses d'achat de denrées alimentaires progressent de 12 %, essentiellement du fait de la hausse de la fréquentation de la restauration scolaire.

Les charges de personnel

L'augmentation des charges de personnel est maîtrisée à hauteur de 1,86 %.

Cette maîtrise est d'autant plus significative que des mesures catégorielles décidées par l'Etat (revalorisation des agents de catégorie C et B) ont accru les charges de personnels de 552 K €.

En outre, au 01/01/2014, deux taux de cotisation patronale ont augmenté :

CNRACL : 28,85 % \Rightarrow 30,40 %

IRCANTEC : 3,68 % \Rightarrow 3,80 %

Le coût du GVT (glissement vieillesse technicité) est estimé à 600,5 K € en 2014, soit 2,25 %.

Les charges de personnel représentent 51,30 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Pour mémoire, le ratio était de 51,52 % en 2013, 50,10 % en 2012, 52,5 % en 2011 et 52,3 % en 2010.

Ce ratio est de 55,2 % pour les Villes de plus de 100 000 habitants hors Paris (source : DGCL, comptes 2013).

Les subventions

Les subventions, au service des politiques publiques menées par la Ville, constituent un aspect majeur de l'intervention en soutien aux initiatives citoyennes et locales, avec un montant global de 33,773M €, soit 20 % des dépenses de fonctionnement. Par rapport à 2013, elles augmentent de 2,1 %.

Parmi elles, il convient de signaler l'effort plus particulier en faveur de Metz en Scènes (+ 8,2 %), lié au financement des actions de préfiguration de la future boîte à musique.

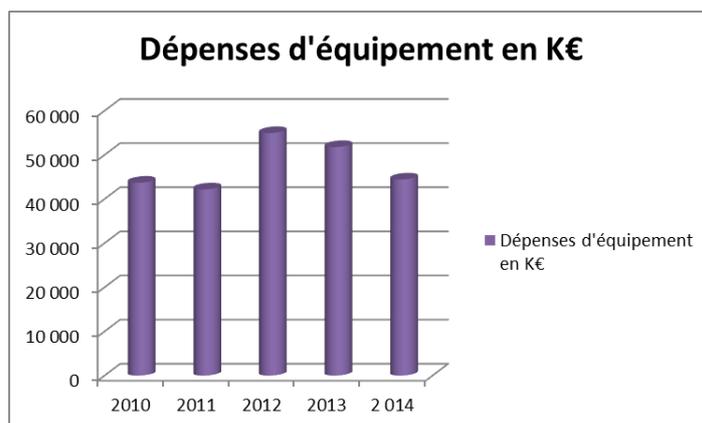
Les différentes subventions versées aux associations qui gèrent le temps périscolaire sont passées de 437 K € en 2012, à 582 K € en 2013 et à 779 K € en 2014. 2014 est le premier exercice de mise en œuvre en année pleine de la réforme des rythmes scolaires.

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement présente un **total général en recettes de 63 552 979,22 €, et en dépenses de 53 829 916,67 €, respectivement en baisse de 17,12 % et de 29,98 %** par rapport à 2013.

Le montant total des dépenses d'équipement s'élève à 44 414 019,58 € (51 780 590 € en 2013).

Son évolution (en K €) au cours des cinq dernières années est la suivante :



A noter, la forte mobilisation de la ligne de trésorerie durant l'exercice 2014, le tirage journalier moyen s'élevant à 7.8 M €.

Les recettes d'investissement

Hors opérations sous mandat et mouvements neutres de trésorerie, le montant des recettes réelles d'investissement est de 41 082 115,68 €, soit une diminution de 37,02 % par rapport à 2013.

Emprunt - Mobilisation des ressources propres

La Ville a emprunté 19M € en 2014.

Le montant de l'encours de la dette au 31/12/2014 est de 34 627 015 € soit 282 €/habitant (population DGF 2014 : 122 860 habitants).

L'encours moyen des villes de plus de 100 000 habitants (hors Paris) s'établissait en 2013 à 1 132 € / habitant (source DGCL, à partir des comptes de gestion 2013).

Le taux d'endettement de la Ville (dette/RRF¹) s'élève en 2014 à 20,22 %.

Selon les mêmes sources, le taux d'endettement des villes de plus de 100 000 habitants hors Paris était de 78,9 % en 2013.

L'encours de la dette/l'autofinancement brut² permet de mesurer le nombre d'années nécessaires pour rembourser la dette avec les ressources propres. Il est généralement admis qu'au-delà de 13 ans, la situation financière de la collectivité présente des risques.

Le résultat de ce ratio est égal à 1.6 ans pour la Ville en 2014.

FCTVA

Le montant du FCTVA perçu par la Ville s'élève à 5 978 819 € en 2014 (7 423 528 € en 2013). Il diminue sensiblement du fait de la baisse du montant des investissements entre 2012 et 2013.

Le montant des subventions d'investissement reçues par la Ville s'élève à 8 141 997,77 €. Il était de 7 683 634,31 € en 2013. L'augmentation de ce poste s'explique par la hausse du produit des amendes de police (+ 591 984 €).

Les dépenses d'investissement

Le montant des dépenses réelles d'investissement s'élève à 49 250 426,59 €, en diminution de 32,33 % par rapport à 2013.

Les dépenses d'équipement

Le montant total des dépenses d'équipement s'élève à 44 414 019,58 € (51 780 590 € en 2013).

1 Recettes réelles de fonctionnement.

2 L'autofinancement brut est égal à l'excédent des produits réels de fonctionnement de l'exercice sur les charges réelles de fonctionnement.

Le taux de réalisation des dépenses d'équipement (82,15 %) est supérieur à celui de 2013 (72,7 %).

Dans le cadre du programme triennal d'investissement 2014/2016, les principales dépenses d'investissement ayant été mandatées en 2014 portent sur plusieurs opérations majeures :

- les travaux d'efficacité énergétique dans les piscines ont mobilisé 4,427 M €,
- 860 000 € ont financé le démarrage de la construction du restaurant de la Corchade,
- 2014 a vu la livraison de la BAM pour un montant de dépenses 2014 de 4,214 M €,
- la réalisation de la mairie de quartier de Bellecroix a nécessité 620 K €,
- la porte des Allemands a été aménagée pour 1,930 M €,
- l'opération sur le pont Lothaire a mobilisé 781 K €.

Concernant les opérations récurrentes, la Ville a mobilisé 867 K € pour rénover ses écoles et 582 K € pour améliorer l'efficacité énergétique du patrimoine scolaire. Des travaux de restauration des Monuments Historiques ont été réalisés pour 818 K €. L'amélioration du réseau d'éclairage public et les opérations structurantes de voirie ont coûté respectivement 1,62 M € et 1,09 M €. L'entretien des tapis routiers a mobilisé 1,84 M € et des aménagements ont été réalisés pour 1,38 M € dans le cadre du Plan Vélo. La subvention d'équipement versée à Metz Métropole pour les investissements informatiques réalisés par la DCSI s'est élevée à 1,266 M €.

RESULTAT NET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

La Ville dégage un **besoin de financement de -1 255 876,30 € en 2014.**

Il est obtenu comme suit :

Résultat de fonctionnement de 2013	0,00 €
Recettes – Dépenses de fonctionnement (avec les opérations d'ordre) 2014	+ 2 942 001,08 €
Résultat d'investissement de 2013	- 13 923 787,40 €
Recettes – Dépenses d'investissement 2014	9 723 062,55 €
Besoin de financement brut 2014	= - 1 258 723,77 €
Solde des reports d'investissement en 2015	+ 2 847,47 €
Besoin de financement net 2014	= - 1 255 876,30 €

LES BUDGETS ANNEXES

Concernant les budgets annexes, le Compte Administratif 2014 présente :

- un excédent pour le Budget Annexe des Eaux de 5 072 985,52 €,
- un excédent pour le Budget Annexe du Camping de 881 563,26 €,
- un besoin de financement pour le Budget Annexe des Zones de - 1 406 414,56 €.

Les deux budgets annexes des eaux et du camping sont conformes aux prévisions et ne présentent pas de particularités.

Le budget annexe des zones présente un bilan déséquilibré pour l'année 2014 principalement due à l'avance (remboursable) versée par la ville à la SAREMM pour la ZAC du Sansonnet et la non réalisation d'une recette d'emprunt.

Documents complémentaires en Annexe

- ANNEXE 1 : Données chiffrées du Compte Administratif Principal de 2014,
- ANNEXE 2 : Mouvements comptables constatés à la clôture de l'exercice 2014,
- ANNEXE 3 : Maquette du Compte Administratif 2014.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- 1) **D'ELIRE** en 1^{er} lieu et avant l'engagement des débats, Monsieur Richard LIOGER, Premier Adjoint au Maire, comme Président de séance,
- 2) **DE LUI DONNER ACTE** de la présentation du Compte Administratif 2014, lequel peut se résumer ainsi :

BUDGET PRINCIPAL

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Résultat reporté	13 923 787,40 €	
Opérations de l'exercice	53 829 916,67 €	63 552 979,22 €
<hr/>		
Total d'investissement	67 753 704,07 €	63 552 979,22 €
Déficit d'investissement	-4 200 724,85 €	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Résultat reporté		
Opérations de l'exercice	168 637 519,12 €	171 579 520,20 €
<hr/>		
Total de fonctionnement	168 637 519,12 €	171 579 520,20 €
Excédent de fonctionnement		2 942 001,08 €
TOTAL GENERAL DU BUDGET PRINCIPAL	236 391 223,19 €	235 132 499,42 €
DEFICIT TOTAL DU BUDGET PRINCIPAL	-1 258 723,77 €	
Restes à réaliser	5 867 284,67 €	5 870 132,14 €
RESULTAT DEFINITIF	7 126 008,44 €	5 870 132,14 €
DEFICIT NET	-1 255 876,30 €	

BUDGET ANNEXE DES EAUX

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Résultat reporté		4 374 045,05 €
Opérations de l'exercice	1 691 174,00 €	2 038 440,52 €
<hr/>		
Total d'investissement	1 691 174,00 €	6 412 485,57 €
Excédent d'investissement		4 721 311,57 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Résultat reporté		290 394,13 €
Opérations de l'exercice	1 229 766,77 €	1 291 046,59 €
<hr/>		
Total de fonctionnement	1 229 766,77 €	1 581 440,72 €
Excédent de fonctionnement		351 673,95 €
TOTAL GENERAL DU BUDGET ANNEXE	2 920 940,77 €	7 993 926,29 €
EXCEDENT TOTAL DU BUDGET ANNEXE		5 072 985,52 €
Restes à réaliser	5 259 537,97 €	630 562,07 €
RESULTAT DEFINITIF	5 259 537,97 €	5 703 547,59 €
EXCEDENT NET		444 009,62 €

BUDGET ANNEXE DU CAMPING

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Résultat reporté		588 761,44 €
Opérations de l'exercice	18 476,38 €	43 540,12 €
<hr/>		
Total d'investissement	18 476,38 €	632 301,56 €
Excédent d'investissement		613 825,18 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Résultat reporté		224 030,92 €
Opérations de l'exercice	259 936,54 €	303 643,70 €
<hr/>		
Total de fonctionnement	259 936,54 €	527 674,62 €
Excédent de fonctionnement		267 738,08 €
TOTAL GENERAL DU BUDGET ANNEXE	278 412,92 €	1 159 976,18 €
EXCEDENT TOTAL DU BUDGET ANNEXE		881 563,26 €
Restes à réaliser	362 085,79 €	
RESULTAT DEFINITIF	362 085,79 €	881 563,26 €
EXCEDENT NET		519 477,47 €

BUDGET ANNEXE DES ZONES

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Résultat reporté	3 394 176,29 €	
Opérations de l'exercice	6 226 841,28 €	7 742 142,31 €
<hr/>		
Total d'investissement	9 621 017,57 €	7 742 142,31 €
Déficit d'investissement	-1 878 875,26 €	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Résultat reporté		
Opérations de l'exercice	5 669 841,69 €	6 142 302,30 €
<hr/>		
Total de fonctionnement	5 669 841,69 €	6 142 302,30 €
Excédent de fonctionnement		472 460,61 €
TOTAL GENERAL DU BUDGET ANNEXE	15 290 859,26 €	13 884 444,61 €
DEFICIT TOTAL DU BUDGET ANNEXE	-1 406 414,65 €	
Restes à réaliser	4 290 342,20 €	2 468 857,29 €
RESULTAT DEFINITIF	5 696 756,85 €	2 468 857,29 €
DEFICIT NET	-3 227 899,56 €	

- 3) **DE CONSTATER** pour les quatre budgets les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, et aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 4) **DE RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser,
- 5) **D'ARRETER** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Avant l'engagement des débats, Monsieur Richard LIOGER, Premier Adjoint au Maire, est élu Président de séance pour le point DCM N° 15-07-02-2 : à l'unanimité.

Voix pour : 52 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Patricia SALLUSTI a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Patrice NZIHOU, Mme Béatrice AGAMENNONE a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Marie RIBLET a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Pierre GANDAR a donné pouvoir à M. Richard LIOGER, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Agnès MIGAUD, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à Mme Caroline AUDOUY, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 3 : M. Thierry GURLLOT, Mme Christine SINGER, Mme Bérangère THOMAS.

M. le Maire donne à présent la parole aux différents intervenants.

Interventions de : M. Jérémy ALDRIN, M. Yves WENDLING, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Patrick THIL, Mme Danielle BORI, Mme Françoise GROLET, M. Hacène LEKADIR, M. le Maire.

M. le Maire met aux voix le point **DCM N° 15-07-02-1.**

DCM N° 15-07-02-1 :

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 50 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 2 : M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET.

Procuration : M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Patricia SALLUSTI a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Patrice NZIHOU, Mme Béatrice AGAMENNONE a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Marie RIBLET a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Pierre GANDAR a donné pouvoir à M. Richard LIOGER, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Agnès MIGAUD, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à Mme Caroline AUDOUY, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 3 : M. Thierry GOURLOT, Mme Christine SINGER, Mme Bérangère THOMAS.

M. le Maire sort avant le vote.

M. Richard LIOGER, Président de séance pour ce point, met aux voix le point **DCM N° 15-07-02-2.**

DCM N° 15-07-02-2 :

Explication de vote demandée par : Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Jérémy ALDRIN.

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 39 : M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ,

Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR.

Voix contre : 12 : Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, M. Jérémy ALDRIN.

Abstention : 0 :

Procuration : M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Patricia SALLUSTI a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Patrice NZIHOU, Mme Béatrice AGAMENNONE a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Marie RIBLET a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Pierre GANDAR a donné pouvoir à M. Richard LIOGER, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Agnès MIGAUD, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à Mme Caroline AUDOUY, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 4 : M. Thierry GOURLOT, Mme Christine SINGER, M. Dominique GROS, Mme Bérangère THOMAS.

M. le Maire informe qu'en Conférence des Présidents, il a été proposé de traiter les points **DCM N° 15-07-02-3**, **DCM N° 15-07-02-4** et **DCM N° 15-07-02-5** ensemble.

DCM N° 15-07-02-3 : Affectation du résultat de l'exercice 2014 du Budget Principal et des Budgets annexes :

M. TOULOUZE, Rapporteur, expose :

Les instructions comptables M14 pour le Budget Principal et le Budget Annexe des Zones, M49 pour le Service des Eaux, M4 pour le Camping, obligent à affecter le résultat de fonctionnement par délibération spécifique du Conseil Municipal, indépendante du vote du Compte Administratif.

En règle générale, le résultat de fonctionnement ou d'exploitation est affecté :

- en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement constaté au Compte Administratif,
- pour le surplus, soit à la section d'investissement pour financer des investissements à venir (réserve) soit à la section de fonctionnement pour financer des dépenses nouvelles ou faire l'objet d'un report à nouveau en vue d'une affectation ultérieure.

1) Le résultat du Budget Principal

Il est proposé d'affecter le résultat de 2 942 001,08 € à la couverture d'une partie du déficit d'investissement pour le même montant.

2) Le résultat du Budget Annexe des Eaux

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement de 351 673,95 € à un report à nouveau créditeur du même montant.

3) Le résultat du Budget Annexe du Camping

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement de 267 738,08 € à un report à nouveau créditeur du même montant.

4) Le résultat du Budget Annexe des Zones

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement de 472 460,61 € à la couverture d'une partie du déficit d'investissement pour le même montant.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'AFFECTER** le résultat d'exploitation du Budget Principal comme suit :

	EUROS
POUR MEMOIRE : RESULTAT DE FONCTIONNEMENT ANTERIEUR	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur (report à nouveau créditeur)	0,00
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	2 942 001,08
EXCEDENT	
DEFICIT	
<u>A) EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2014 A AFFECTER</u>	2 942 001,08
Affectation obligatoire :	
- à l'apurement partiel du déficit de la section d'investissement	2 942 001,08
Solde disponible :	0,00
affecté comme suit :	
- affectation complémentaire en réserves	0,00
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	0,00
<u>B) DEFICIT AU 31/12/2014</u>	0,00
<u>C) AFFECTATION DE L'EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE</u>	0,00

- **D'AFFECTER** le résultat d'exploitation du Budget Annexe des Eaux comme suit :

	EUROS
POUR MEMOIRE : RESULTAT DE FONCTIONNEMENT ANTERIEUR	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur (report à nouveau créditeur)	290 394,13
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	EXCEDENT DEFICIT
	61 279,82
<u>A) EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2014 A AFFECTER</u>	351 673,95
Affectation obligatoire :	
- à l'apurement du déficit de la section d'investissement	0,00
- aux réserves réglementées (plus-values nettes de cessions d'immobilisations)	0,00
Solde disponible :	351 673,95
affecté comme suit :	
- affectation complémentaire en réserves	0,00
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	351 673,95
<u>B) DEFICIT AU 31/12/2014</u>	0,00
<u>C) AFFECTATION DE L'EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE</u>	0,00

- **D'AFFECTER** le résultat d'exploitation du Budget Annexe du Camping comme suit :

	EUROS
POUR MEMOIRE : RESULTAT DE FONCTIONNEMENT ANTERIEUR	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur (report à nouveau créditeur)	224 030,92
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	EXCEDENT DEFICIT
	43 707,16
<u>A) EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2014 A AFFECTER</u>	267 738,08
Affectation obligatoire :	
- à l'apurement du déficit de la section d'investissement	0,00
- aux réserves réglementées (plus-values nettes de cessions d'immobilisations)	0,00
Solde disponible :	267 738,08
affecté comme suit :	
- affectation complémentaire en réserves	0,00
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	267 738,08
<u>B) DEFICIT AU 31/12/2014</u>	0,00
<u>C) AFFECTATION DE L'EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE</u>	0,00

- **D'AFFECTER** le résultat d'exploitation du Budget Annexe des Zones comme suit :

	EUROS
POUR MEMOIRE : RESULTAT DE FONCTIONNEMENT ANTERIEUR	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur (report à nouveau créditeur)	0,00
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	EXCEDENT DEFICIT
	472 460,61
<u>A) EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2014 A AFFECTER</u>	472 460,61
Affectation obligatoire :	
- à l'apurement partiel du déficit de la section d'investissement	472 460,61
Solde disponible :	0,00
affecté comme suit :	
- affectation complémentaire en réserves	0,00
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	0,00
<u>B) DEFICIT AU 31/12/2014</u>	0,00
<u>C) AFFECTATION DE L'EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE</u>	0,00

DCM N° 15-07-02-4 : Modification des Autorisations de programme et Crédits de paiement :

M. TOULOUZE, Rapporteur, expose :

Depuis 2011, les principaux projets d'investissement pluriannuels de la Ville sont gérés sous forme d'autorisations de programme et de crédits de paiement (AP/CP).

Cette méthode permet de mieux planifier leur mise en œuvre et d'en accroître la visibilité financière en déterminant, pour plusieurs exercices, les crédits affectés à la réalisation d'une opération. Elle permet également de garantir la transparence de la programmation et du suivi des grands projets de la collectivité.

Cet outil doit s'adapter au rythme d'avancement administratif et physique des projets et prendre en compte les nouvelles opérations.

Au-delà des ajustements techniques pour prendre en compte les montants de crédits de paiement effectivement dépensés en 2014, les modifications portent essentiellement sur les redéploiements de crédits de paiement 2015 (CP 2015) effectués dans le cadre du Budget Supplémentaire ou des décisions modificatives et virements intervenus depuis le début de l'exercice 2015, sans modifications du montant global des AP :

- Les CP 2015 de l'AP 12019 « subvention d'équipement à Metz Métropole » sont abondés de 300 000 € ;

- Les CP 2015 de l'AP 11003 « grosses rénovations et accessibilité PMR dans les écoles » sont réduits de 184 057 € : 120 000 € pour faire face aux travaux de carrelage de la piscine Belletanche et 64 057 € (reliquats suite à des appels d'offre moins élevés que prévu) redéployés dans le cadre du Budget Supplémentaire ;
- Les CP 2015 de l'AP 12020 « création et rénovation de restaurants scolaires » sont abondés de 259 343 € pour financer l'achat du mobilier du restaurant de la Corchade, des travaux d'extension du restaurant Auguste Prost et des études sur l'aménagement de restaurants dans les écoles Debussy et La Seille ;
- Les CP 2015 de l'AP 11008 « porte des Allemands » sont abondés de 214 000 € pour faire face un glissement de factures entre 2014 et 2015 ;
- Les CP 2015 de l'AP 12022 « restauration des Monuments Historiques » sont réduits de 305 099 €, redéployés dans le cadre du Budget Supplémentaire ;
- Les CP 2015 de l'AP 11009 « Agora » sont réduits de 150 000 €, redéployés dans le cadre du Budget Supplémentaire, la date prévisionnelle de démarrage du chantier étant reportée à début 2016 ;
- Les CP 2015 de l'AP 13030 « Enrichissement des collections des BMM » sont abondés de 129 508,81 € ;
- Les CP 2015 de l'AP 12025 « suppression du passage à niveau de la Patrotte » sont réduits de 110 000 €, redéployés dans le cadre du Budget Supplémentaire ;
- Les CP 2015 de l'AP 13034 « réseau d'éclairage urbain » sont abondés de 89 000 € pour faire face à des travaux d'éclairage public rue de Queuleu suite à la rénovation par l'UEM de ses réseaux.

L'AP 11 007 « BAM » voit ses CP 2015 abondés de 700 000 € suite à un glissement de factures entre 2014 et 2015. L'enveloppe globale de l'AP est modifiée pour ajuster la prévision de recettes à la baisse et la porter à 2 136 918 €.

Deux autres AP voient leurs montants globaux modifiés afin de les clôturer :

- AP 11006 « efficacité énergétique dans les gymnases » : le montant total des dépenses est porté à 4 999 364,50 € (prévision : 5 M€) et celui des recettes à 329 364,69 € (prévision : 339 575 €) ;
- AP 12024 « construction mairie de quartier de Bellecroix » : le montant total des dépenses est porté à 1 055 230,82 € (prévision : 1 103 245,32 €) et celui des recettes à 0 € (prévision : 2016,32 €).

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ACTER** les réalisations antérieures et de valider les nouvelles prévisions d'AP/CP telles que précisées dans les tableaux en annexe.

DCM N° 15-07-02-5 : Budget Supplémentaire de l'exercice 2015 :

M. TOULOUZE, Rapporteur, expose :

Le Budget Supplémentaire 2015, qui porte sur le budget principal et les budgets annexes,

intègre les déficits ou excédents constatés lors du vote des comptes administratifs 2014, ainsi que les restes à réaliser en investissement de l'exercice 2014.

Une fois les reports d'investissement financés, le résultat de l'exercice 2014 s'élève :

- pour le budget principal à - 1 255 876,30 € ;
- pour le budget annexe des eaux à 444 009,62 € ;
- pour le budget annexe du camping à 519 477,47 € ;
- pour le budget annexe des zones à - 3 227 899,56 €.

Les excédents des budgets annexes des eaux et du camping sont réaffectés intégralement sur un poste de dépenses globalisées. Le besoin de financement du budget annexe des zones est caractéristique de l'activité (dépenses de travaux précédant des recettes de ventes). Il est proposé de le couvrir en recourant à l'emprunt pour un montant maximal de 3 227 899,56 €.

Concernant le Budget Principal, les opérations nouvelles proposées à l'occasion du Budget Supplémentaire 2015 dégagent une capacité de financement complémentaire de 1 015 876,30 €, permettant de couvrir l'essentiel du déficit d'investissement du compte administratif 2014. Il est proposé de recourir à l'emprunt pour un montant plafond de 240 000 € afin d'équilibrer globalement la section d'investissement.

En fonctionnement :

Le Budget Supplémentaire 2015 intègre des dépenses nouvelles pour un montant de 1 584 268 €, financées par redéploiement à hauteur de 1 040 777 €. Il comprend également des recettes nouvelles à hauteur de 4 098 827 € et des révisions à la baisse de prévisions de recettes pour un montant de 2 655 041 €. La résultante de ces mouvements est une augmentation de **900 295 €** du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

Les recettes nouvelles sont principalement constituées d'une augmentation de 2 675 000 € de la prévision relative aux dividendes versés par l'UEM et de la perception de 784 405 € de redevances pour la période 2002-2015 suite à la conclusion d'un nouveau contrat de concession avec GRDF.

Ces recettes nouvelles permettent de faire face à une diminution significative des prévisions relatives aux concours de l'Etat et à la fiscalité locale, suite à leurs notifications par les services de l'Etat. Il s'agit principalement de corriger le montant attendu pour la dotation forfaitaire de la DGF, en baisse de 1 573 346 € par rapport à l'inscription du BP 2015. Entre 2014 et 2015, la dotation forfaitaire perçue par la Ville va ainsi diminuer de **3 148 414 €**, essentiellement au titre de la contribution au redressement des finances publiques. Quant à la DSU, son augmentation par rapport à 2014 s'avère moins importante que prévu, conduisant à réduire cette recette de 95 082 €. La dotation nationale de péréquation subit également une baisse de 265 633 €. L'hypothèse concernant le produit fiscal attendu pour 2015 est également révisée à la baisse, de 584 008 €, pour tenir compte de l'augmentation du nombre de contribuables de condition modeste exonérés de taxe d'habitation.

Les principales dépenses nouvelles sont constituées de l'adhésion à l'UNEDIC (350 000 €), de l'augmentation de la subvention versée au Centre Pompidou Metz (150 000 €), de subventions complémentaires pour les clubs sportifs participant aux coupes d'Europe

(155 000 €), de crédits destinés au paiement du marché périscolaire (92 840 €) et d'une étude de définition des agendas d'accessibilité programmée (70 000 €).

	Recettes	Dépenses
Nouvelles recettes	4 098 827 €	
Suppression de recettes	- 2 655 041 €	
Nouvelles dépenses		1 584 268 €
Redéploiements		- 1 040 777 €
TOTAL	1 443 786 €	543 491 €
<i>Virement à la section d'investissement</i>		900 295 €

En investissement :

Le Budget Supplémentaire 2015 comprend 2 060 459 € de dépenses nouvelles, financées à hauteur de 1 160 492,30 € par des redéploiements de crédits. Il s'agit essentiellement d'un abondement des crédits de paiement destinés à la BAM suite à la réception en 2015 de factures attendues en 2014 (700 000 €), d'une augmentation des crédits relatifs aux opérations sur les restaurants scolaires (259 343 €), de rachat de terrains à l'EPFL (300 000 €) et d'un abondement des crédits d'investissement de la DCSI (300 000 €).

Concernant les recettes, elles augmentent de 1 015 548 €, essentiellement en raison de la hausse du produit des amendes de police (761 127 €).

	Recettes	Dépenses
Emprunt	240 000 €	
Nouvelles recettes	1 015 548 €	
Nouvelles dépenses		2 060 459 €
Redéploiements		- 1 160 492,30 €
Déficit CA 2014		1 255 876,30 €
<i>Virement à la section d'investissement</i>	900 295 €	
TOTAL	2 155 843 €	2 155 843 €

En sus des opérations nouvelles, le Budget Supplémentaire intègre des décisions modificatives de portée limitée, pour un montant total de 1 271 783,32 €, dont 822 000 € d'opérations d'ordre relatives aux avances faites à la SAREMM pour la construction du restaurant scolaire de la Corchade et 261 418 € de régularisation de l'imputation des dégrèvements de taxe sur les logements vacants. La résultante est une augmentation du virement à la section d'investissement de 19 352,02 €.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document contractuel y relatif,
- **D'ADOPTER ET VOTER** ledit budget arrêté comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT**DEPENSES
EUROS****RECETTES
EUROS****- Budget Principal**

. Mouvements réels	11 006 871,81	10 090 853,72
. Mouvements d'ordre	825 628,93	1 741 647,02
	<hr/>	<hr/>
. Mouvements budgétaires	11 832 500,74	11 832 500,74

- Budget Annexe Service des Eaux

. Mouvements réels	5 745 255,38	5 393 581,43
. Mouvements d'ordre	41 707,79	393 381,74
	<hr/>	<hr/>
. Mouvements budgétaires	5 786 963,17	5 786 963,17

- Budget Annexe du Camping

. Mouvements réels	881 563,26	613 825,18
. Mouvements d'ordre	0,00	267 738,08
	<hr/>	<hr/>
. Mouvements budgétaires	881 563,26	881 563,26

- Budget Annexe des Zones

. Mouvements réels	6 231 217,46	6 169 317,90
. Mouvements d'ordre	0,00	61 899,56
	<hr/>	<hr/>
. Mouvements budgétaires	6 231 217,46	6 231 217,46

TOTAL SECTION INVESTISSEMENT**24 732 244,63****24 732 244,63**

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES EUROS	RECETTES EUROS
- Budget Principal		
. Mouvements réels	931 397,78	1 847 415,87
. Mouvements d'ordre	<u>919 647,02</u>	<u>3 628,93</u>
. Mouvements budgétaires	1 851 044,80	1 851 044,80
- Budget Annexe Service des Eaux		
. Mouvements réels	0,00	351 673,95
. Mouvements d'ordre	<u>351 673,95</u>	<u>0,00</u>
. Mouvements budgétaires	351 673,95	351 673,95
- Budget Annexe du Camping		
. Mouvements réels	0,00	267 738,08
. Mouvements d'ordre	<u>267 738,08</u>	<u>0,00</u>
. Mouvements budgétaires	267 738,08	267 738,08
- Budget Annexe des Zones		
. Mouvements réels	119 284,44	181 184,00
. Mouvements d'ordre	<u>61 899,56</u>	<u>0,00</u>
. Mouvements budgétaires	181 184,00	181 184,00
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT	2 651 640,83	2 651 640,83
TOTAL GENERAL	27 383 885,46	27 383 885,46

M. le Maire donne à présent la parole aux différents intervenants.

Interventions de : M. Jérémy ALDRIN, Mme Françoise GROLET, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Patrick THIL, M. Philippe CASIN, M. Thierry JEAN, M. Hacène LEKADIR, M. Emmanuel LEBEAU, M. le Maire.

M. le Maire met aux voix les point **DCM N° 15-07-02-3, DCM N° 15-07-02-4 et DCM N° 15-07-02-5.**

DCM N° 15-07-02-3 :

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 47 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : Mme Patricia SALLUSTI a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, Mme Béatrice AGAMENNONE a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Jacques TRON a donné pouvoir à M. Thierry JEAN, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Marie RIBLET a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Pierre GANDAR a donné pouvoir à M. Richard LIOGER, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Agnès MIGAUD, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à Mme Caroline AUDOUY, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 8 : M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, M. Hacène LEKADIR, Mme Christine AGUASCA, Mme Aurélie FILIPPETTI, M. Emmanuel LEBEAU, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN.

DCM N° 15-07-02-4 :

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 47 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin

MOLINET, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : Mme Patricia SALLUSTI a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, Mme Béatrice AGAMENNONE a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Jacques TRON a donné pouvoir à M. Thierry JEAN, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Marie RIBLET a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Pierre GANDAR a donné pouvoir à M. Richard LIOGER, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Agnès MIGAUD, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à Mme Caroline AUDOUY, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 8 : M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, M. Hacène LEKADIR, Mme Christine AGUASCA, Mme Aurélie FILIPPETTI, M. Emmanuel LEBEAU, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN.

DCM N° 15-07-02-5 :

Explication de vote demandée par : Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Jérémy ALDRIN, Mme Françoise GROLET, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 38 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR.

Voix contre : 16 : M. Philippe CASIN, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Abstention : 0 :

Procuration : Mme Patricia SALLUSTI a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, Mme Béatrice AGAMENNONE a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Jacques TRON a donné pouvoir à M. Thierry JEAN, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Marie RIBLET a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Pierre GANDAR a donné pouvoir à M. Richard LIOGER, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Agnès MIGAUD, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à Mme Caroline AUDOUY, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absente au moment du vote : 1 : Mme Aurélie FILIPPETTI.

DCM N° 15-07-02-6 : Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2015-2018 :

Mme SAGRAFENA, Rapporteur, expose :

Depuis 1992, la Ville de Metz contractualise avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle ses actions dans le domaine de la Petite Enfance.

Le dernier contrat en cours, qui portait sur la période 2011-2014, et qui incluait pour la première fois un volet Jeunesse, est arrivé à échéance le 31 décembre 2014.

Pour le volet Enfance, ce contrat a notamment permis de compléter qualitativement et quantitativement non seulement l'offre d'accueil, mais également celle de premiers loisirs avec :

- la création en septembre 2011 d'un 3^{ème} relais assistants maternels, permettant de développer les actions d'information et d'accompagnement des parents et des assistants maternels messins,
- l'extension de 25 à 30 places de la capacité d'accueil des Rase-Mottes en décembre 2012, Multi-Accueil géré par le Comité de Gestion des Haltes d'Enfants de l'Agglomération Messine dans le quartier des Iles,
- l'ouverture par la Ville de Metz en décembre 2012 d'un relais parental de 10 places situé à Bellecroix, et destiné à répondre, en complément des structures existantes, aux besoins d'accueil d'urgence et priorités sociales,
- la reprise de gestion par la Ville au 1^{er} janvier 2014, et sa transformation en établissement de 30 places, du Multi-Accueil Les Marmousets implanté dans le quartier du Sablon,
- l'ouverture le 2 juillet 2014 d'une Maison de l'Enfance, certifiée Haute Qualité Environnementale et Bâtiment Basse Consommation, dans le quartier de l'Amphithéâtre, abritant un Multi-Accueil de 60 places collectives destiné aux enfants de 0 à 6 ans, ainsi qu'un Lieu d'Eveil Artistique et Culturel ouvert aux enfants jusqu'à 10 ans accompagnés de leurs parents.

Pour le volet Jeunesse, le développement du CEJ a notamment permis :

- l'ouverture de 5 sites de restauration scolaire chez des partenaires, ainsi que la rénovation complète et le passage en self du restaurant des Isles,
- le développement quantitatif et qualitatif de l'accueil périscolaire du matin (ouvertures de sites en écoles élémentaires, équipement en mobilier et matériel pédagogique...),
- la création de 3 postes de coordinateurs pédagogiques qui ont en charge les différents temps de l'enfant sous la responsabilité de la Ville (accompagnement des équipes et contenus pédagogiques des actions proposées),
- le développement qualitatif et quantitatif de l'accueil périscolaire du soir (coordination, impulsion du collectif périscolaire associatif, amélioration des locaux d'accueil...).

Afin de continuer à bénéficier du soutien de la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle, il est proposé de procéder au renouvellement du partenariat pour les actions en cours, et d'inscrire de nouveaux projets aux schémas de développement.

Ainsi, dans le domaine de la Jeunesse, il est proposé de reconduire ces actions tout en développant des axes d'amélioration continue d'accueil du public et de service rendu aux familles. En outre il est demandé auprès de la Caisse d'Allocations Familiales la création d'un quatrième poste de coordination, qui permettra de renforcer la gestion au quotidien des actions périscolaires.

Dans le domaine de la petite enfance, il s'agit de soutenir la mise en œuvre de la politique définie pour la période 2015-2018 autour de quatre axes :

- le développement des moyens qualitatifs de l'accueil petite enfance,
- la valorisation de la qualité du service rendu aux usagers en matière d'accueil petite enfance,
- le renforcement du soutien aux actions d'accompagnement à la parentalité,
- la mise en adéquation de l'offre d'accueil petite enfance avec les besoins exprimés par les familles en recherche d'un mode de garde.

Dans cette optique, il est projeté d'inscrire en 2016, par voie d'avenant, deux projets au schéma de développement du volet enfance :

- l'ouverture au 2^{ème} semestre 2016, en partenariat avec la Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne, d'un Multi-Accueil de 25 places rue Charlemagne à Metz, intégrant notamment la transplantation du Multi-Accueil municipal Unis'Vers d'Enfants et de sa compétence propre liée à l'accueil d'enfants porteurs de handicap,
- l'ouverture fin 2016 – début 2017 d'un Multi-Accueil de 30 places à Borny, par transfert de celui actuellement géré par le COGEHAM dans ce même quartier, incluant la création d'un Pôle Parentalité rassemblant différents services propres à informer, accompagner et soutenir les parents dans les différentes étapes de la vie de leur enfant.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à faire une demande de renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse ainsi que de développement de celui-ci sur les volets Enfance et Jeunesse, sur les bases précisées plus haut, pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2018.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'AUTORISER** le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2018,
- **D'EMETTRE** un avis favorable à la signature des volets Enfance et Jeunesse du Contrat Enfance Jeunesse entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle et la Ville de Metz, permettant la réalisation des projets inscrits dans le schéma de développement 2015-2018,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération,
- **DE SOLLICITER** les subventions et financements correspondants.

Interventions de : Mme Christine SINGER, Mme Françoise GROLET, M. Yves WENDLING, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, Mme Myriam SAGRAFENA, Mme Danielle BORI, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 48 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : Mme Patricia SALLUSTI a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, Mme Béatrice AGAMENNONE a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Jacques TRON a donné pouvoir à M. Thierry JEAN, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Marie RIBLET a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Agnès MIGAUD, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à Mme Caroline AUDOUY, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 7 : M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Sébastien KOENIG, M. Hacène LEKADIR, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, M. Thierry GOURLOT.

M. le Maire informe qu'en Conférence des Présidents, il a été proposé de traiter les points DCM N° 15-07-02-7 et DCM N° 15-07-02-8 ensemble.

DCM N° 15-07-02-7 : Convention-cadre du Contrat de Ville 2015-2020 :

Mme SAADI, Rapporteur, expose :

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 entraîne une réforme profonde de la Politique de la Ville, aussi bien au niveau de ses enjeux que de ses modalités opérationnelles et modes de financement.

Cette politique publique, dont le Gouvernement a souhaité réaffirmer la nécessité et recentrer la mise en œuvre là où les besoins sont les plus importants, vise à réduire les inégalités et à favoriser le développement social, urbain et économique des quartiers français les plus fragilisés. Sa mise en œuvre s'appuie sur des contrats pluriannuels dont la durée correspond à celle du mandat.

Alors que l'objectif national est le resserrement de la géographie prioritaire, 3 000 messins de plus sont concernés par ces dispositifs pour la période 2015/2020. Ils représentent 79 % des habitants concernés par le Contrat de Ville sur un total de 27 400 ; les 21 % restant habitant à Woippy. Le critère unique retenu par l'Etat pour choisir les quartiers éligibles, à savoir la concentration de la précarité, révèle une évolution préoccupante des quartiers messins : les Hauts-de-Vallières sont désormais concernés, tout comme la place du Souvenir Français au Sablon, la rue du 18 juin à Bellecroix, les îlots Bergson et Michelet à Metz-Borny, ou encore l'ensemble du quartier Patrotte qui avait jusque-là bénéficié d'une dérogation.

La loi dispose que Metz Métropole assure le rôle de chef de file de la « Politique de la Ville » ; cette compétence étant désormais dévolue en premier chef aux intercommunalités ; les maires conservant une fonction de mise en œuvre dans la proximité des territoires et des habitants.

Le présent Contrat de Ville 2015-2020 est un engagement conjoint de Metz Métropole, de la Ville de Metz, de celles de Woippy et Montigny-lès-Metz, de l'Etat, du Conseil Régional de Lorraine, du Conseil Départemental de la Moselle, de l'Agence Régionale de Santé, de Pôle Emploi, de la Mission locale du pays messin, de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, de la Caisse des Dépôts, de la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle, des bailleurs sociaux, de la SAEM Transports en commun de l'agglomération messine, de l'agence Metz Métropole Développement, de la Chambre de Commerce et d'Industrie, ainsi que de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, au profit d'un engagement conjoint dans les quartiers les plus fragiles.

La stratégie visée s'appuie sur trois piliers : la cohésion sociale, le logement / cadre de vie, l'emploi / développement économique. L'idée-phare est que chaque signataire engage ses moyens habituels, ainsi que des moyens spécifiques, pour atteindre les objectifs du contrat.

Ceux-ci ont été établis de manière précise, dans le cadre d'ateliers thématiques en février avec les signataires, d'ateliers territoriaux en avril avec les associations de quartiers et de réunions publiques avec les habitants en juin.

Quatre objectifs majeurs sont conjointement poursuivis : le développement des potentiels des quartiers, le renforcement de l'inclusion et de la réussite des habitants, l'arrimage des quartiers à la trame urbaine et économique de l'agglomération et le partage de méthodes de travail et de partenariats innovants. Chacun d'entre eux est décliné en objectifs opérationnels (dont le traitement des copropriétés dégradées, des centres commerciaux en difficulté, le développement économique des quartiers, l'accès au droit des publics les plus précaires...) ; lesquels débouchent sur un programme d'actions dont le Conseil Municipal aura à délibérer annuellement.

De nouveaux leviers ont été mis en place, comme la TVA à 5,5 % en faveur de la construction de logements dans les périmètres et à 300 mètres de leurs limites ; le fléchage de 10 % des crédits européens ou la mobilisation du Programme Investissements d'Avenir. Le contrat prévoit également la mobilisation des fonds de l'ANRU, des contreparties à l'exonération partielle de taxe sur le foncier bâti pour les bailleurs sociaux, ainsi qu'une extension de certaines mesures liées aux Zones Franches Urbaines – Territoires Entrepreneurs à tous les quartiers visés, en conformité aux dispositions législatives et réglementaires.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'APPROUVER** le Contrat de ville de Metz-Métropole 2015-2020,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à le signer ainsi que tout avenant et tout autre document, notamment contractuel, qui en découle,
- **DE SOLLICITER** les subventions auxquelles la Ville peut prétendre.

DCM N° 15-07-02-8 : Création et animation des Conseils Citoyens du Contrat de Ville :

M. SCUDERI, Rapporteur, expose :

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 crée les Conseils Citoyens dans le cadre de la mise en œuvre des Contrats de Ville 2015-2020. La volonté de l'Etat est d'impliquer les habitants des quartiers visés par la Politique de la Ville (QPV) dans les processus d'élaboration et de pilotage du contrat.

Les Conseils Citoyens s'appuient sur les principes de souplesse, d'indépendance, de pluralité, de parité, de proximité, de citoyenneté et de co-construction et ont pour mission première de « permettre l'émergence et la valorisation d'une expression libre des habitants des quartiers ».

Afin de répondre à l'esprit de la loi susvisée, la Ville de Metz, forte de son engagement dans les processus de démocratie participative, mise sur des Conseils Citoyens qui pourront faire émerger la parole des habitants des quartiers prioritaires, de valoriser l'expertise dite d'usage, de renforcer le pouvoir d'agir.

En effet, les critères d'indépendance du Conseil Citoyen, les modalités de sa désignation par tirage au sort, l'officialisation de sa composition par arrêté préfectoral et la compétence territoriale se centrant sur le strict périmètre des quartiers Politique de la Ville, il n'a pas été possible de s'appuyer sur les Comités de Quartier existants, pour répondre aux attendus de la loi du 21 février 2014.

Cinq Conseils Citoyens vont être créés à Metz, un par quartier prioritaire, et un sixième sera composé d'habitants de Metz et de Woippy pour le quartier Saint-Eloy-Boileau-Prégénie. Les citoyens seront tirés au sort sur la base de leur adresse et rencontrés individuellement afin de leur présenter la démarche. La participation se fera sur la base du volontariat et la composition des Conseils respectera la parité femmes-hommes.

Le Conseil Citoyen de Metz-Borny comportera 24 membres dont 18 citoyens, ceux de Bellecroix et Metz/Nord-Patrotte : 12 dont 8 citoyens, ceux de Sablon-sud et Hauts de Vallières : 6 dont 4 citoyens. Les autres membres feront partie de ce que la loi appelle « le collège des acteurs locaux et associations », sur la base du volontariat et éventuellement d'un tirage au sort parmi les volontaires.

Afin d'assurer comme le préconise la loi, une expression libre et l'émergence d'une parole citoyenne, la Ville de Metz choisit de confier l'animation des Conseils Citoyens à une association indépendante, le Carrefour des Organisations de Jeunesse et d'Education Populaire (COJEP) dont le financement sera assuré par la Ville, l'Etat, ainsi que d'autres partenaires du Contrat de Ville. Le COJEP s'appuiera sur son expertise et sur le réseau associatif qui le compose, pour développer ce processus démocratique participatif et novateur.

Les modalités de fonctionnement des Conseils Citoyens et l'articulation avec les instances de pilotage du Contrat de Ville font l'objet d'une annexe au Contrat évoqué précédemment.

Chaque Conseil Citoyen comprendra au moins un membre du Comité de Quartier concerné. Chacun des membres des Conseils Citoyens sera invité à rejoindre par ailleurs son Comité de Quartier et/ou toute autre instance particulière de la Ville de Metz.

Une subvention de 20 000 € sera versée au COJEP, sur la base d'un budget prévisionnel annuel de 70 000 €, pour assurer la mise en place, le suivi et l'animation des cinq Conseils Citoyens messins.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'APPROUVER** la création de Conseils Citoyens pour la durée du Contrat Ville 2015-2020 et d'en confier la création, le suivi et l'animation au COJEP,
- **D'AUTORISER** le versement d'une subvention de 20 000 € au COJEP,
- **DE SOLLICITER** les subventions auxquelles la Ville peut prétendre.

M. le Maire donne à présent la parole aux différents intervenants.

Interventions de : M. Jérémy ALDRIN, Mme Françoise GROLET, M. Yves WENDLING, M. Patrick THIL, Mme Agnès MIGAUD, M. Patrice NZIHOU, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Isabelle KAUCIC, M. le Maire.

M. le Maire met aux voix les points **DCM N° 15-07-02-7** et **DCM N° 15-07-02-8**.

Explication de vote demandée par : Mme Françoise GROLET.

DCM N° 15-07-02-7 :

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 44 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Julien HUSSON, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 4 : M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET.

Abstention : 0 :

Procuration : Mme Patricia SALLUSTI a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, Mme Béatrice AGAMENNONE a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Jacques TRON a donné pouvoir à M. Thierry JEAN, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Marie RIBLET a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Agnès MIGAUD, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 7 : M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Sébastien KOENIG, M. Philippe CASIN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Caroline AUDOUY, M. Emmanuel LEBEAU, Mme Patricia ARNOLD.

DCM N° 15-07-02-8 :

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 44 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M.

Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Julien HUSSON, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 4 : M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET.

Abstention : 0 :

Procuration : Mme Patricia SALLUSTI a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, Mme Béatrice AGAMENNONE a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Jacques TRON a donné pouvoir à M. Thierry JEAN, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Marie RIBLET a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Agnès MIGAUD, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 7 : M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Sébastien KOENIG, M. Philippe CASIN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Caroline AUDOUY, M. Emmanuel LEBEAU, Mme Patricia ARNOLD.

DCM N° 15-07-02-9 : Contrat de Ville 2015-2020 - 2^{ème} programmation 2015 :

Mme MOREL, Rapporteur, expose :

Le Conseil Municipal du 30 avril 2015 a approuvé une première programmation d'attribution de subventions s'inscrivant dans le Contrat de Ville 2015-2020, au profit d'associations agissant auprès des habitants des quartiers visés par la Politique de la Ville (Metz-Borny, Bellecroix, Metz/Nord-Patrotte, Sablon-Sud, Hauts-de-Vallières, Saint Eloi-Boileau-Prégénie).

La présente délibération concerne une deuxième tranche d'attribution de subventions pour des projets déposés tardivement ou dont l'instruction a nécessité un échange plus approfondi avec les partenaires du Contrat. Sont également concernées des associations dont la première subvention n'était que partielle, dans l'attente des bilans d'activité et d'exécution financière.

Les champs couverts concernent l'éducation, l'insertion par l'activité économique ou encore l'amélioration du cadre de vie. Certains des projets présentés dans la délibération qui suit, font l'objet à la fois d'un financement du Pôle concerné et d'une subvention complémentaire dans le cadre du Contrat de Ville.

14 dossiers sont concernés pour un engagement de 229 900 €, en complément des 72 dossiers déjà décidés pour un montant de 619 870 €.

COHESION SOCIALE

ASSOCIATION FRANCO ASIATIQUE (AFA) : Etude linguistique du Code de la Route

Cette action consiste à dispenser des cours de français uniquement sur le thème du Code de la Route à des personnes ne maîtrisant pas ou peu la langue française ainsi que de les mobiliser pour le passage du permis.

Pour 2015, 15 personnes issues du quartier de Metz-Borny et ayant l'envie de passer le permis de conduire pour trouver plus facilement un travail et devenir autonomes, seront concernées. Les cours sont donnés en groupe et des ordinateurs sont mis à la disposition de ce public (cours, mise en situation, tests...).

Budget global : 8 000 €

Participation de la Ville de Metz : **4 000 €**

ASSOCIATION FRANCO ASIATIQUE (AFA) : Ecrivain public

L'écrivain public de l'association apporte son aide à tous ceux qui ne se sentent pas capables de rédiger des courriers, textes ou demandes écrites diverses sur le quartier de Metz-Borny, quatre demi-journées par semaine.

Budget global : 5 000 €

Participation de la Ville de Metz : **3 000 €**

ASSOCIATION DE LA FONDATION ETUDIANTE POUR LA VILLE (AFEV) : KAPS

Le projet KAPS (Kolocation A Projets Solidaires) a pour objectif de développer, dans le quartier de Metz-Patrotte, des colocations étudiantes et de faire correspondre à chacune de ces colocations, une action solidaire. Les étudiants ont également pour but de mettre en place des projets dans le domaine de l'éducation, de la santé, de la culture, du développement durable, de la citoyenneté, du vivre ensemble... à destination des habitants.

Coût global : 35 369 €

Participation de la Ville de Metz (Part Politique de la Ville) : **3 300 €**

ASSOCIATION DE LA FONDATION ETUDIANTE POUR LA VILLE (AFEV) :

Accompagnement individualisé

Deux heures par semaine, un étudiant accompagne individuellement un jeune dans les moments clés de son parcours éducatif. Les accompagnements se font la plupart du temps au domicile, en présence d'au moins un parent. Le contact avec la famille, dans des contextes sociaux souvent difficiles, peut ainsi contribuer à mieux faire comprendre le fonctionnement de l'institution scolaire.

L'approche choisie est transversale, centrée sur les difficultés de l'enfant et ses besoins. L'accompagnement dépasse le cadre scolaire pour aborder les problématiques du manque de motivation, de la confiance en soi, de l'ouverture culturelle, de la mobilité.....

Coût global : 38 963 €

Participation de la Ville de Metz : **3 600 €**

ASSOCIATION MESSINE INTERFEDERALE METZ-NORD-PATROTTE (AMIs) : Lien social et mobilisation

Ce projet a pour objectif de poursuivre le développement des liens sociaux et l'implication des habitants dans la vie associative et plus largement dans la vie du quartier. Ce projet est structuré en plusieurs temps forts autour d'ateliers hebdomadaires, d'animations de proximité et d'action de mobilisation et de communication plus poussées auprès des habitants du quartier.

Budget global : 18 922 €

Subvention de la Ville de Metz : **15 500 €**

ASSOCIATION MESSINE INTERFEDERALE METZ-NORD-PATROTTE (AMIs) : Etre bien avant tout

L'ensemble du projet s'articule autour de la mise en place d'un espace de convivialité. En effet, la mise en place avec et pour les habitants et familles d'un lieu de convivialité, semble être le moyen de les investir et de les intéresser davantage à la vie du centre. Cet espace leur sera totalement dédié. Il sera à la fois un lieu d'accueil et de convivialité mais aussi un espace dans lequel auront lieu des activités dédiées au secteur famille de l'association. Il sera composé d'un espace cuisine familiale, d'un coin-détente et d'un endroit dédié à l'accueil des enfants lors des ateliers parents/enfants.

Budget global : 4 286 €

Subvention de la Ville de Metz : **3 200 €**

ASSOCIATION MESSINE INTERFEDERALE METZ-NORD-PATROTTE (AMIs) :

Enrichissement des connaissances

Ce projet a pour objectif de développer l'accès égalitaire aux droits et à l'épanouissement pour tous. Il s'articule autour de plusieurs actions d'éducation artistique et sportive pour les enfants de 3 à 16 ans ainsi qu'une nouvelle action autour d'ateliers scientifiques qui auront lieu tout au long de la semaine.

Budget global : 16 810 €

Subvention de la Ville de Metz : **8 000 €**

BOUCHE A OREILLE : Flânerie à Borny

Flânerie à Borny s'inscrit dans la continuité du projet « Ensemble Cour du Languedoc » avec une volonté d'essaimage et d'élargissement sur la totalité du territoire de Metz-Borny. Ce projet a pour but de participer à l'amélioration du vivre ensemble, la mise en valeur de la diversité, l'accès à la culture pour tous. Le temps fort du projet se déroulera le Dimanche 5 juillet 2015 autour d'un parcours dans tout Metz-Borny débutant Cour du Languedoc avec un spectacle fait avec les habitants de la Cour « Encore Ensemble » et s'achevant par une soirée festive et de concerts à la BAM. Tout au long de ce parcours, les habitants découvriront des spectacles et animations dans les lieux stratégiques du quartier (Flower power ; concerts...). Ce projet s'appuie sur les forces en présence du quartier sous la forme de partenariats opérationnels avec différentes structures associatives. Par ailleurs, ce projet de parcours repose également sur le travail des habitants au sein des différents ateliers proposés par l'association tout au long de l'année.

Coût global du projet : 166 600 €

Participation Ville de Metz : **10 000 €** (en complément des 10 000 € décidés par le Conseil Municipal du 30 avril dernier et 15 000 € décidés par le Conseil Municipal du 28 mai dernier, au titre de la Culture).

MJC METZ BORNLY : 50 ans déjà

Fête pour les 50 ans de la MJC, qui sera construite sur plusieurs mois avec les enfants et les usagers de la MJC.

Coût global : 19 225 €

Participation de la Ville de Metz : **2 600 €**

MJC METZ BORNLY : Nous ne sommes pas que des parents

Proposer différents temps d'animation, de sorties pour les parents afin qu'ils fassent une « pause » pendant que leurs enfants sont à l'école ou encadrés par les animateurs de la MJC.

Coût global : 28 590 €

Participation de la Ville de Metz : **4 700 €**

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

METZ POLE SERVICES (MPS) : Chantiers d'insertion

Financement du 2^{ème} semestre du chantier d'insertion dédié d'une part à la propreté extérieure et d'autre part à la propreté intérieure. 127 personnes seront concernées en 2015 après validation de l'Etat, ce qui correspond à environ 94 équivalent-temps-plein dédiés quasi-exclusivement à des bénéficiaires très éloignés de l'emploi. L'association leur propose un parcours interne : levée des freins relatifs à la mise en emploi, mise en situation professionnelle, mise en chantier dans le cadre de prestations vendues à des tiers, formation concomitante, accompagnement individualisé.

50 % du public accueilli est bénéficiaire des minima sociaux ; les femmes représentent 45 à 50 % de l'effectif accueilli. L'association travaille conjointement à des études de faisabilité pour la diversification de son activité vers l'aide à domicile d'une part et le recyclage d'objets d'autre part.

Coût global : 3 171 160 €

Participation Ville de Metz : **91 000 €** (en complément des 100 000 € versés au Conseil Municipal du 30 avril dernier).

CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

METZ POLE SERVICES (MPS) : Médiation de proximité

Complément de subvention permettant le déploiement de l'activité des neuf médiateurs sur les nouveaux territoires visés par le Contrat de Ville 2015-2020 (Hauts-de-Vallières, Michelet-Bergson), l'intensification de leur intervention sur le quartier de Bellecroix, l'amélioration de leur formation professionnelle continue et l'appui aux initiatives des habitants.

Coût global : 321 280 €

Participation Ville de Metz : **72 000 €** (en complément des 80 400 € attribués par le Conseil Municipal du 30 avril dernier).

JEUNESSE

CENTRE CULTUREL ANATOLIE : Les zones animées temporaires

Du 7 au 24 juillet le centre culturel d'Anatolie proposera des activités culturelles et sportives à plusieurs lieux sur le quartier de Metz-Borny.

Ces temps d'animation sont destinés à aller à la rencontre des enfants et jeunes n'allant pas en centre de loisirs durant les vacances d'été.

Coût global : 24 500 €

Participation de la Ville de Metz : **8 000 €**

OPERATIONS VILLE-VIE-VACANCES

Le programme Opérations Ville-Vie-Vacances est un dispositif complémentaire au Contrat de Ville. S'adressant à des jeunes de 11 à 18 ans, il permet aux associations et aux clubs de prévention spécialisée, de mettre en œuvre des projets destinés à accompagner des jeunes en difficulté d'insertion sociale. La grande majorité des projets s'appuie sur une démarche de dépaysement des jeunes pour permettre de dépasser le seul horizon de leur quartier et mettre en œuvre avec eux, un projet pédagogique.

La Ville de Metz soutient les projets qui s'inscrivent dans une démarche d'accompagnement sur le long terme, le cas échéant en articulation avec les Ateliers Jeunes ou s'inscrivant dans le

secteur « jeunes » des associations socio-éducatives de proximité. Cette démarche permet ainsi à la Ville de compléter les crédits de droit commun au profit des populations des quartiers de la Politique de la Ville. Pour cette année, la programmation s'établit comme suit :

PARTICIPATION VILLE

MJC BOILEAU

Secteur Boileau-Prégénie

1 000 €

Soit un total de **1 000 €**

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'APPROUVER** et de participer pour une dépense de 229 900 € au financement des actions suivantes pour le Contrat de Ville 2015-2020 – 2^{ème} programmation :

AFA

Etude linguistique du Code de la Route 4 000 €

Ecrivain public 3 000 €

AFEV

Kaps 3 300 €

Accompagnement individualisé 3 600 €

AMIs

Lien social et mobilisation 15 500 €

Etre bien avant tout 3 200 €

Enrichissement des connaissances 8 000 €

BOUCHE A OREILLE

Flânerie à Borny 10 000 €

CENTRE CULTUREL D'ANATOLIE

Les zones animées temporaires 8 000 €

MJC BOILEAU

OVVV 2015 1 000 €

MJC BORNLY

50 ans déjà 2 600 €

Nous ne sommes que des parents 4 700 €

MPS

Chantiers d'insertion 91 000 €

Médiation de proximité 72 000 €

- **DE SOLLICITER** les subventions auxquelles la Ville peut prétendre,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions ou avenants à intervenir avec les bénéficiaires et les pièces contractuelles correspondant au présent rapport.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : Mme Selima SAADI.

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 40 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Julien HUSSON, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 4 : M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET.

Procuration : Mme Patricia SALLUSTI a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, Mme Béatrice AGAMENNONE a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Jacques TRON a donné pouvoir à M. Thierry JEAN, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Marie RIBLET a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Agnès MIGAUD, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 11 : M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Sébastien KOENIG, Mme Christine AGUASCA, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, Mme Patricia ARNOLD.

DCM N° 15-07-02-10 : Actions menées au titre de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale pour l'année 2014 :

Mme GUERMITI, Rapporteur, expose :

L'article L-1111-2 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'un rapport retrace pour les communes bénéficiant de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale, les actions menées en matière de développement social urbain.

La Ville de Metz a été bénéficiaire, au titre de l'exercice 2014, d'une dotation dédiée pour un montant de 5 108 938 €.

Les orientations prises par la collectivité au bénéfice des quartiers concernés par la Politique de la Ville, justifient d'efforts conséquents au profit de Metz-Borny, Metz/Nord-Patrotte, Hannaux-Frécot-Barral ou encore Bellecroix.

Au titre du soutien aux associations agissant au profit des habitants des quartiers éligibles à la

Politique de la Ville, le Conseil Municipal a décidé l'octroi d'un montant de 1 131 367 € au profit de 41 associations menant 113 projets, parmi lesquels :

- . Les chantiers d'insertion de Metz Pôle Services mobilisent plus d'une centaine de personnes pour la propreté des quartiers ;
- . La mise en place d'une vingtaine de séjours dans le cadre des opérations ville-vie-vacances et chantiers jeunes ;
- . La mise en place d'actions de remobilisation de jeunes en situation de rupture familiale et sociale dans le cadre de chantiers péculés, associés à des mini-stages permettant l'acquisition de nouvelles compétences et la découverte de métiers, l'initiation aux gestes de premiers secours ;
- . Des ateliers d'écrivain public numériques dans les quartiers prioritaires ont permis à plus de 600 personnes d'acquérir ou de consolider des compétences aujourd'hui indispensables dans la vie quotidienne et professionnelle autour des outils numériques, mais aussi de sensibiliser aux risques des nouveaux réseaux sociaux ou de favoriser l'acquisition de la langue française ;
- . Diverses associations dans le cadre du Point d'Accès au Droit qui, à Metz-Borny, permet aux habitants de bénéficier de l'appui de spécialistes du surendettement, du droit de la consommation, de la médiation. 906 personnes ont fréquenté ce lieu en 2014.

Complémentairement, le Programme de Réussite Educative, favorisant l'accompagnement individualisé de 498 enfants (année scolaire 2013/2014) présentant un cumul de difficultés, a été financé dans le cadre d'une subvention au CCAS d'un montant de 149 500 €.

En matière de renouvellement urbain, plusieurs opérations ont fait l'objet d'un mandatement effectif dans l'exercice, notamment :

Metz-Borny

. Aménagement de la BAM	3 831 689 €
. Aménagement des abords de la BAM	385 364 €
. Clos des Lys (aménagement d'espaces publics)	155 865 €
. Rénovation COSEC du Dauphiné	382 512 €
. Aménagement des rues Bourbonnais/Bugey/Nivernais	343 518 €

Metz/Nord-Patrotte

. Suppression du passage à niveau	2 072 098 €
-----------------------------------	-------------

Bellecroix

. Construction d'une nouvelle mairie de quartier	620 165 €
. Aménagement abords nouvelle mairie	334 190 €

La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale est également mobilisée pour compléter la connaissance des besoins des quartiers concernés, à des fins opérationnelles.

Sont concernés pour 2014 :

. Appui en ingénierie pour les copropriétés dégradées de Metz-Borny :	237 225 €
. Projet urbain de Metz/Nord-Patrotte	59 542 €

L'ensemble des montants mentionnés représente des crédits mandatés sur l'exercice 2014, déduction faite d'éventuelles subventions perçues.

Des ajustements liés à d'autres opérations engagées sur des exercices antérieurs, notamment pour déduire des subventions perçues a posteriori, selon le tableau joint, établissent en complément un engagement total de la ville d'un montant de 9 217 224 € au profit du développement social urbain en 2014, sur la base d'une dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale s'élevant à 5 108 938 €.

Le présent rapport ne prend pas en considération les études menées sur le quartier de Metz-Borny dans le cadre du Nouveau Programme de Rénovation Urbaine ainsi que différents subventions octroyées à des associations implantées dans les quartiers Politique de la Ville pour leur fonctionnement normal.

En conséquence, le Conseil Municipal :

PREND ACTE du rapport retraçant les actions menées en matière de développement social urbain dans le cadre de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 47 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : Mme Patricia SALLUSTI a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, Mme Béatrice AGAMENNONE a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Jacques TRON a donné pouvoir à M. Thierry JEAN, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Marie RIBLET a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Agnès MIGAUD, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL, M. Julien HUSSON a donné

pouvoir à M. Jérémy ALDRIN, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 8 : M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Sébastien KOENIG, Mme Catherine MOREL, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, M. Emmanuel LEBEAU, Mme Patricia ARNOLD.

DCM N° 15-07-02-11 : Accueil de jeunes dans le cadre du Service Civique au sein des services municipaux :

Mme KAUCIC, Rapporteur, expose :

Le service civique a été créé par la loi n° 2010-241 du 10 mars 2010, complétée par le décret d'application n° 2010-485 du 12 mai 2010. Il a pour objet de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale afin d'offrir à des jeunes volontaires de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme ni de nationalité, l'opportunité, sur une période continue de six à douze mois, de servir les valeurs de la République et de s'engager en faveur d'un projet collectif en effectuant une mission d'intérêt général auprès d'une personne morale de droit public agréée.

Les évènements de début janvier ont démontré l'attachement profond des citoyens aux valeurs de la République, ce qui a conduit le gouvernement à proposer la mise en place d'un service universel pour les jeunes afin d'apporter une nouvelle dimension au service civique qui est un vecteur essentiel de citoyenneté.

La Ville de Metz souhaite s'inscrire dans ce mouvement en accueillant au sein de ses services des jeunes volontaires. Ce dispositif répond à la volonté :

- d'apporter une contribution concrète et positive au « vivre ensemble »,
- de promouvoir la citoyenneté active et solidaire,
- de proposer à des jeunes de découvrir la fonction sociale d'une Ville et d'inscrire leur engagement dans un parcours professionnel,
- de développer des opportunités, pour les agents de la Ville, de côtoyer et de s'enrichir de la vitalité citoyenne de jeunes adultes engagés.

Les missions confiées aux volontaires du service civique s'articulent autour de quatre grands axes :

- Civisme et citoyenneté,
- Culture et éducation populaire,
- Solidarité à l'égard des plus fragiles,
- Sport et le vivre ensemble.

Les tâches sont réalisées sur le terrain en particulier en matière de :

- médiation,
- animation,
- sensibilisation,
- assistance et accompagnement des personnes.

En contrepartie de leur action, les volontaires percevront mensuellement, outre une indemnité principale versée par l'Agence de Service et de Paiement d'un montant de 467,34 euros net, une prestation supplémentaire à la charge de la Ville de Metz, collectivité d'accueil. Le montant minimum de cette prestation complémentaire nécessaire à la subsistance, l'équipement, l'hébergement ou au transport du volontaire est égal à 7,43 % de la rémunération mensuelle afférente à l'indice brut 244 de la fonction publique, soit 106,31 euros au 1^{er} janvier 2015.

Les volontaires bénéficieront d'une formation obligatoire dont le référentiel sera fourni par l'Agence de service civique.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'APPROUVER** le principe d'accueil de volontaires en Service Civique dans la limite de 25 contrats,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à constituer un dossier en vue de l'obtention de l'agrément nécessaire à l'engagement de ces volontaires,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à déterminer la quotité du temps d'activité hebdomadaire et la durée de la mission en fonction du profil,
- **DE FIXER** le montant de la prestation supplémentaire à la charge de la Ville de Metz à 7,43 % de la rémunération mensuelle afférente à l'indice brut 244 de la fonction publique, soit 106,31 euros au 1^{er} janvier 2015.

Interventions de : Mme Christine SINGER, M. Thierry GOURLOT, Mme Agnès MIGAUD, M. Raphaël PITTI, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Thomas SCUDERI.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 39 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, M. Yves WENDLING, M. Julien HUSSON, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 4 : M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET.

Procuration : Mme Béatrice AGAMENNONE a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Jacques TRON a donné pouvoir à M. Thierry JEAN, M. Daniel

PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Agnès MIGAUD, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 12 : M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Sébastien KOENIG, M. Belkhir BELHADDAD, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, Mme Catherine MOREL, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, Mme Patricia ARNOLD.

Suspension de la séance à 20h19.

Reprise de la séance à 20h42.

Etaients présents :

M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, M. Belkhir BELHADDAD, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, M. Bernard HEULLUY, Mme Christine AGUASCA, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, M. Patrick THIL, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, Mme Françoise GROLET, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

DCM N° 15-07-02-12 : Aménagement de TCRM-BLIDA dans le cadre de LORnTECH : demande de financements :

M. HEULLUY, Rapporteur, expose :

L'appel à projet French Tech vise à labelliser des métropoles particulièrement dynamiques en matière d'économie numérique. Le Pôle Métropolitain Européen du Sillon Lorrain (PMESL) est porteur d'une réponse, baptisée LORnTECH en partenariat avec la Région Lorraine. LORnTECH porte une stratégie ambitieuse de développement de l'économie numérique, en synergie avec les grandes entreprises du territoire, les startups du numérique, les associations représentatives, les acteurs publics et privés de l'enseignement supérieur et de la recherche, ainsi que les acteurs institutionnels.

Dans chacune des quatre villes du Sillon Lorrain, un bâtiment totem, TCRM-BLIDA à Metz, a pour fonctionnalité d'être la vitrine de l'écosystème numérique lorrain.

Des aménagements de TCRM-BLIDA, inscrit au budget sur l'exercice en cours, intègrent trois objectifs opérationnels :

- La création d'un espace d'incubation,
- La création d'un espace d'accueil de startups,
- L'aménagement d'un lieu de diffusion de la culture numérique et d'organisation d'événements.

Sur les deux premiers postes, il s'agit de réhabiliter environ 1200 m² de locaux inoccupés, d'équiper et de créer un accueil mutualisé.

Sur le troisième poste, il s'agit de réaliser un aménagement qualitatif d'un lieu inédit dédié à la diffusion de la culture numérique et à l'organisation d'événements d'ampleur régionale, voire nationale et transfrontalière.

Ces travaux d'aménagement représentent un coût global de 360 685,49 € HT et sont susceptibles de bénéficier de financements à hauteur de 80 % du coût HT, au titre du Pacte Lorraine (Etat et Région) et du FEDER.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter toutes les subventions auxquelles la ville peut prétendre pour le projet Bâtiment Totem LORnTECH Blida, notamment auprès de la Région et de l'Etat au titre du PACTE Lorraine, ou de l'Union Européenne au titre du FEDER.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document, notamment contractuel, relatif à cette affaire.

Interventions de : Mme Christine SINGER, Mme Françoise GROLET, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Hacène LEKADIR, M. Thierry JEAN.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 48 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, Mme Agnès MIGNAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme

Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : Mme Béatrice AGAMENNONE a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Jacques TRON a donné pouvoir à M. Thierry JEAN, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Agnès MIGAUD, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Marie RIBLET, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 7 : M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Sébastien KOENIG, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Caroline AUDOUY, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, Mme Patricia ARNOLD.

DCM N° 15-07-02-13 : Protocole d'intention entre la Ville de Metz et la SMAE portant sur un projet d'achat d'une emprise foncière située sur le ban de Borny :

M. LIOGER, Rapporteur, expose :

La SMAE (Société Mécanique Automobile de l'Est) est propriétaire d'un vaste ensemble immobilier à usage industriel sur la commune de Metz, site sur lequel sont implantées les activités de PSA Peugeot Citroën de Borny .

Ayant l'objectif de densifier les zones d'activités économiques de son territoire, la Ville de Metz a proposé d'acquérir, par l'intermédiaire de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine (EPFL) une partie non utilisée des terrains d'emprise non bâtis de ce site afin de constituer une réserve foncière destinée, à terme, à l'extension des capacités d'accueil d'entreprises sur le secteur de l'Actipôle.

Les équipes techniques de PSA, de l'EPFL, de Metz-Métropole et de la Ville de Metz ont pu étudier la faisabilité et les conditions de la cession d'une emprise approximative de 79 600 m², cette superficie pouvant être réduite d'une bande supérieure à 20 m, si la SMAE le souhaite, afin de tenir compte des contraintes liées à l'exploitation des ICPE et en particulier des résultats de l'étude de danger qui doit être réalisée.

La procédure proposée à l'issue des négociations engagées concernant ce dossier prévoit en premier lieu la signature d'un protocole d'intention entre la SMAE et la Ville de Metz, qui fixe les principes de la réservation et de la vente de ces terrains, et dont le projet est joint en annexe. En second lieu, une convention foncière passée entre la Ville et l'EPFL permettra la mise en œuvre concrète de cette opération, et notamment la vente effective du terrain par la SMAE à l'EPFL.

Ce terrain a été évalué par le service France Domaine à 30 € le m², soit un montant estimé de 2 388 000 € HT (2 865 600 € TTC), sachant que ce prix sera réduit à due proportion de la surface éventuellement exclue du périmètre de la vente.

L'acquéreur prendra en outre à sa charge les frais d'individualisation à effectuer sur le site (clôture, grillage, déviation éventuelle de la fibre optique traversante...), les frais de viabilisation et de création d'accès de la parcelle acquise.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'APPROUVER** le projet de protocole d'intention entre la Ville de Metz et la SMAE (Société Mécanique Automobile de l'Est) dont le siège social est à TREMERY (Moselle).
- **D'APPROUVER** le principe de portage de l'acquisition du terrain appartenant à la SMAE à Borny par l'EPFL, pour un coût estimé à 2.388.000 € HT, hors frais de portage.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le protocole d'intention précité et joint en annexe, la convention à intervenir avec l'EPFL, ainsi que tout document, notamment contractuel, dans le cadre de cette affaire.

Interventions de : Mme Françoise GROLET, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 47 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. Philippe CASIN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : Mme Béatrice AGAMENNONE a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Jacques TRON a donné pouvoir à M. Thierry JEAN, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Agnès MIGAUD, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Marie RIBLET, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN, M. Jean-Michel

ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 8 : M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. William SCHUMAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Caroline AUDOUY, M. Emmanuel LEBEAU, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Patricia ARNOLD.

DCM N° 15-07-02-14 : Projet de requalification urbaine du site de Bon Secours : lancement d'une procédure de ZAC :

M. LIOGER, Rapporteur, expose :

Le projet de requalification urbaine du site de Bon Secours a été initié en 2013 suite au rachat du site du CHR par l'EPFL et au départ des derniers services de l'hôpital pour le site de Mercy. Aussi, un dialogue compétitif a été lancé en juillet 2013 pour mettre en concurrence trois équipes pluridisciplinaires dans le but de proposer une nouvelle vision du cœur de quartier sur 4.8 ha environ. Le choix de l'équipe lauréate, Ateliers Lion Associés/IRIS Conseil, est intervenu en février 2014.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Requalifier les espaces publics dans et autour de Bon Secours, suivant un projet concerté avec les riverains et usagers du site,
- Mettre en œuvre le PLH de l'agglomération messine en permettant la construction de logements libres et sociaux,
- Créer de nouveaux espaces publics, notamment "la diagonale" reliant des espaces publics existants du quartier et au-delà les espaces verts structurants de Metz.

Afin de poursuivre le projet dans sa phase opérationnelle et au regard des différentes caractéristiques du projet précisées par l'étude de faisabilité technique, il est proposé d'initier une procédure de ZAC (Zone d'Aménagement Concertée) incluant une phase de concertation préalable qui doit être engagée par une délibération du Conseil Municipal.

La ZAC Bon Secours s'inscrira dans une démarche de certification HQE Aménagement.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'APPROUVER** les objectifs du projet de reconversion du site de Bon Secours ;
- **D'APPROUVER** les modalités suivantes de concertation :
 - la mise à disposition, en mairie de quartier Nouvelle Ville, d'un document présentant le projet ;
 - la mise à disposition, en mairie de quartier Nouvelle Ville, d'un registre d'observations ;
 - la mise en place d'un espace dédié sur le site internet de la ville de Metz permettant de consulter l'ensemble des documents soumis à concertation et une adresse courriel dédiée ;
 - l'organisation d'une réunion publique dont la date sera communiquée ultérieurement par voies de presse et par affichage.
- **D'ENGAGER** la concertation préalable à la création de cette ZAC.

Interventions de : Mme Françoise GROLET, M. Patrick THIL, M. Guy CAMBIANICA, M. Richard LIOGER.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 45 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. Philippe CASIN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Julien HUSSON, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 4 : M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET.

Abstention : 0 :

Procuration : Mme Béatrice AGAMENNONE a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Jacques TRON a donné pouvoir à M. Thierry JEAN, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Agnès MIGAUD, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Marie RIBLET, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 6 : M. Jean-Michel TOULOUZE, M. William SCHUMAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Caroline AUDOUY, M. Emmanuel LEBEAU, Mme Patricia ARNOLD.

DCM N° 15-07-02-15 : Label Villes et Pays d'art et d'histoire : demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles :

M. LEKADIR, Rapporteur, expose :

Depuis la signature de la convention Villes et Pays d'art et d'histoire en septembre 2012, la Ville de Metz développe une politique de valorisation du patrimoine par le biais d'un programme d'actions ambitieux. Ainsi, chaque année, et plus spécifiquement à l'occasion des Journées européennes du patrimoine, qui se dérouleront les 19 et 20 septembre 2015, sont proposées au public, des expositions visant à mieux comprendre le patrimoine et l'histoire de la ville, des spectacles et des visites contées et théâtralisées.

Afin de bénéficier du soutien financier de la Direction régionale des affaires culturelles, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de valider le programme d'actions Ville d'art et histoire qui se développe autour de trois axes :

- **Expositions**

- "Grande Guerre à Metz / Chacun sa guerre" à la Porte des Allemands du 10 septembre au 11 octobre.

Dans le cadre du centenaire de la guerre 14-18, le service Patrimoine Culturel et les Archives Municipales s'associent pour créer une exposition visant à porter un regard sur la Grande Guerre et la double identité de la cité messine lors de ce conflit. Ces thèmes seront abordés par le prisme de récits de vie de soldats des deux camps et plus particulièrement de leur pratique artistique (dessins, écriture, photographies...) tout au long du conflit. Budget : 5 000 €.

- "Le commun des mortels, une scénographie de l'intérieur" à la basilique Saint-Vincent du 17 septembre au 10 octobre.

Trois artistes mettent en commun une réflexion, une sensibilité, autour de la notion de voyage, d'itinéraire, de cheminement intérieur. Il s'agit d'inviter le spectateur à reproduire le schéma déambulatoire de l'esprit face à l'inconnu. Ce dernier est convié à errer dans un lieu chargé d'histoire qui appartient à tous, afin d'inviter à la réflexion sur soi. Budget : 2 000 €.

- "Autrefois dans 103 ans" et "Dedans/dehors" à l'église des Trinitaires du 25 août au 25 septembre.

En ouverture des Journées européennes du patrimoine une artiste et deux architectes proposent leur vision de la thématique "Le patrimoine du XXI^e siècle, une histoire d'avenir", entre permanence et renouvellement de l'essence de la ville et du patrimoine qui la constitue. Budget : 6 000 €.

- **Visites contées et théâtralisées**

Deux visites contées et théâtralisées seront créées par des guides-conférencières des Villes et Pays d'art et d'histoire à l'occasion des Journées européennes du patrimoine.

- "Si Metz m'était contée" (titre provisoire). Invitation à lire et décrypter le paysage de la place de la Comédie. Budget : 700 € (conception, matériel).
- "Metz, une histoire d'avenir" (titre provisoire). Promenade dans l'avenir au travers d'une déambulation dans le parc de la Seille. Budget : 700 € (conception, matériel).

- **Spectacles vivants dans les lieux patrimoniaux**

A l'occasion des Journées européennes du patrimoine, afin d'inviter le public à voir le patrimoine autrement, des compagnies de spectacle vivant investiront trois édifices.

- "Instant suspendu" par la compagnie Corps in situ sur le jardin suspendu du cloître des Récollets. Pour cette proposition chorégraphique « in situ », la compagnie a travaillé sur l'idée du jardin, lieu calme, poétique et intimiste pourtant ouvert sur la ville. Budget : 2 000 € (4 représentations).
- "Catherine soldat" par la compagnie Astrov à la Porte des Allemands, en écho à l'exposition "Grande Guerre à Metz / Chacun sa guerre", la compagnie proposera une lecture du l'ouvrage d'Adrienne Thomas. Budget : 1 100 € (2 représentations).

- "Quand?" par la compagnie Teatron dans la salle capitulaire du cloître des Récollets. Une usine. Un ouvrier, Jean. Après sa disparition, la chaîne de travail se dérègle et crée une confusion dans le déroulement des tâches. Ce dérèglement va susciter des interrogations et laissera place à une mésentente entre les autres. Pièce inspirée par "L'Apocalypse selon Saint-Jean". Budget : 2 500 € (5 représentations).

Ces actions d'un montant total de 20 000 € sont éligibles à une subvention exceptionnelle à hauteur de 10 000 € dans le cadre d'un financement de la Direction régionale des affaires culturelles.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'APPROUVER** la réalisation des actions d'animations du label Ville et Pays d'art et d'histoire,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces et documents notamment contractuels se rapportant à ces actions, à les exécuter et à procéder au paiement des sommes correspondantes,
- **DE SOLLICITER** les subventions auxquelles la Ville de Metz peut prétendre auprès de la Direction régionale des affaires culturelles dans le cadre de la convention Ville et Pays d'art et d'histoire à hauteur de 10 000 €,
- **D'AUTORISER** monsieur le maire ou son délégué à signer toutes pièces contractuelles se rapportant aux dites subventions.

Interventions de : Mme Bérangère THOMAS, M. Pierre GANDAR.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 49 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marilyn MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. Philippe CASIN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Julien HUSSON, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. Jacques TRON a donné pouvoir à M. Thierry JEAN, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Gilbert

KRAUSENER a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Agnès MIGAUD, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Marie RIBLET, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 6 : M. William SCHUMAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Caroline AUDOUY, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLLOT, Mme Patricia ARNOLD.

DCM N° 15-07-02-16 : Mise en place d'un dispositif "Boîtes à livres" :

M. LEKADIR, Rapporteur, expose :

Dans le cadre de sa politique culturelle et associative, la Ville de Metz souhaite développer sur son territoire un réseau de « boîtes à livres ». Ces boîtes, résistantes aux intempéries, seraient destinées à accueillir les livres dont les habitants n'auraient plus l'usage et à faciliter leur circulation.

Il s'agit d'une action dont la valeur a déjà largement été éprouvée dans de nombreuses communes. Ces boîtes à livres accélèrent le partage gratuit de savoir et de divertissement et contribuent ainsi, discrètement et efficacement, à la bonne santé du lien social. C'est également inscrire le livre et tout ce qu'il représente au cœur même de l'espace public, à la vue et à portée de main de tous les citoyens.

Dans ce cadre, la Ville, en lien avec les comités de quartier et les personnes ayant proposé ce type de dispositif dans le cadre du budget participatif, souhaite installer sur la Ville dix boîtes à livres pour un coût total estimé à 7 800 € TTC. Une aide financière à hauteur de 50 % du coût HT est escomptée sur la réserve parlementaire de Madame la Députée Aurélie FILIPPETTI.

D'ores et déjà, dans une première phase, trois boîtes seraient installées au cours de l'été dans les lieux suivants : Plan d'eau, Place de la Comédie dans le jardin éphémère, et au sein de la Porte des Allemands. Ces premières installations doivent permettre d'évaluer ces mises à disposition et préparer la seconde phase d'installation de sept autres boîtes avec les comités de quartiers et les personnes intéressées par cette action. Pour permettre d'engager le partage des livres, les Bibliothèques-Médiathèques de Metz feront le premier approvisionnement des boîtes à livres avec les fonds déclassés des BMM.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à engager la dépense liée à la construction des boîtes à livres et de solliciter les subventions auxquelles la Ville peut prétendre.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'AUTORISER** la construction de dix boîtes à livres dont le coût est estimé à 7 800 € TTC.
- **DE SOLLICITER** les subventions auxquelles la Ville peut prétendre.

Les crédits sont disponibles sur le budget en cours.

Interventions de : Mme Christine SINGER, M. Thierry GOURLOT, M. Thomas SCUDERI, Mme Nathalie DE OLIVEIRA.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 49 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. Philippe CASIN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. Jacques TRON a donné pouvoir à M. Thierry JEAN, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Agnès MIGAUD, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Marie RIBLET, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 6 : M. Pierre GANDAR, M. William SCHUMAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Caroline AUDOUY, M. Emmanuel LEBEAU, Mme Patricia ARNOLD.

DCM N° 15-07-02-17 : Soutien à diverses structures culturelles - complément de programmation :

M. LEKADIR, Rapporteur, expose :

La Ville de Metz encourage les structures culturelles et les artistes à investir au travers de leurs projets, les équipements culturels publics notamment universitaires sur le ban communal, afin d'élargir leur accès à des publics non universitaires et d'accompagner les jeunes créateurs en matière de spectacle vivant.

Elle souhaite ainsi accompagner sur l'année 2015 l'Espace Bernard-Marie Koltès / Théâtre du Saulcy dans sa démarche de dynamisation théâtrale au titre du fonctionnement et de l'aide à la coproduction de la compagnie messine Astrov, associée au Théâtre.

Lors de la saison 2013/2014, l'Espace Bernard-Marie Koltès a accueilli 85 représentations pour un total de 10 300 spectateurs (augmentation de 4,2 %). Cette programmation composée de spectacles professionnels, amateurs et universitaires touchent tous les publics.

Le Théâtre a soutenu la création de 12 pièces (dont la moitié de compagnies messines), accueilli les compagnies des 4 Coins et Astrov durant trois années en résidence de création et ouvert ses portes au Forum régional des musiques nouvelles porté par l'association partenaire Fragment.

La mise à disposition du Théâtre et de son équipe technique pour des espaces de répétition ainsi que l'accompagnement du travail de jeunes compagnies messines professionnelles ou émergentes, issues de l'Université et en voie de professionnalisation, ont permis de leur offrir un outil de travail et d'expérimentation.

L'Espace Bernard-Marie Koltès, labellisé « scène conventionnée théâtre écritures contemporaines », s'inscrit bien au-delà de sa mission initiale d'accueil du théâtre universitaire, comme un lieu culturel et artistique essentiel dans le paysage tant local que régional, contribuant ainsi au développement culturel du territoire.

Sur un budget prévisionnel 2015 d'un montant de 222 500 euros, les partenaires publics sollicités sont la DRAC Lorraine à hauteur de 70 000 euros, Metz Métropole pour 35 000 euros et le Conseil Départemental de la Moselle à hauteur de 10 000 euros. La part du budget de l'Université de Lorraine réservée à l'Espace Bernard-Marie Koltès s'élève à un montant de 60 000 euros.

Il est proposé d'apporter une subvention à l'Espace Bernard-Marie Koltès pour l'exercice 2015, d'un montant de 20 000 euros au titre du fonctionnement, et d'accompagner financièrement la structure, pour un montant de 12 000 euros, au titre de la coproduction de la création annuelle de la compagnie associée Astrov, intitulée « Je t'écris, mon amour » (pièce d'Emmanuel Darley).

Par ailleurs, la compagnie Le Tourbillon a mené le projet participatif de création théâtrale « Perdre ses pas » à Metz en 2013 et 2014, visant à réunir des amateurs afin d'encourager l'émergence d'une parole collective notamment celle de publics en difficulté. Forte du succès rencontré lors du temps de restitution à l'Espace Bernard-Marie Koltès en 2014, la compagnie a souhaité poursuivre ses actions dans plusieurs villes de la région, une restitution finale et commune ayant eu lieu le 20 juin 2015 à l'Espace Bernard-Marie Koltès.

Sur un budget prévisionnel de 72 000 euros, les partenaires publics sollicités sont la Région Lorraine, la DRAC, ainsi que les Conseils Départementaux de la Moselle, des Vosges, de Meurthe-et-Moselle et de Meuse.

Il est proposé de participer au financement du temps de restitution à Metz du projet de la compagnie Le Tourbillon par le versement d'une subvention d'un montant de 500 euros.

Enfin, il est proposé d'apporter une subvention de 150 euros à l'Union départementale du personnel en retraite de la Gendarmerie qui a sollicité la contribution de la Ville de Metz pour l'acquisition d'un drapeau.

Le montant total des subventions proposées à diverses structures culturelles s'élève à 32 650 euros dont le détail figure ci-après.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** des subventions au titre de l'exercice 2015 pour un montant total de 32 650 euros aux structures culturelles suivantes :
 - Aide au Fonctionnement
 - Université de Lorraine / plateforme de Metz / Espace Bernard-Marie Koltès 32 000 €
 - Aide au Projet
 - Compagnie Le Tourbillon 500 €
(Organisation de la restitution du projet *Perdre ses pas* à l'Espace BMK le 20 juin)
 - Union départementale du personnel en retraite de la Gendarmerie 150 €
(Acquisition d'un drapeau)
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment toute convention d'objectifs et de moyens et avenant éventuel avec les associations bénéficiaires ainsi que les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.
Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Interventions de : Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Patrick THIL, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 49 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. Philippe CASIN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. Jacques TRON a donné pouvoir à M. Thierry JEAN, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Gilbert

KRAUSENER a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Agnès MIGAUD, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Marie RIBLET, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 6 : M. Pierre GANDAR, M. William SCHUMAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Caroline AUDOUY, M. Emmanuel LEBEAU, Mme Patricia ARNOLD.

DCM N° 15-07-02-18 : Révision-extension du secteur sauvegardé : signature d'une convention financière avec l'Etat pour la poursuite de l'étude :

M. LIOGER, Rapporteur, expose :

En signant une convention-cadre, le 27 octobre 2011, l'Etat et la Ville de Metz ont engagé ensemble une procédure d'extension et de révision du secteur sauvegardé de Metz en approuvant le principe d'un partenariat financier à parité.

L'extension de son secteur sauvegardé engage Metz dans une démarche cohérente de protection et de mise en valeur de son patrimoine. L'inscription de la Ville de Metz sur la liste indicative française du Patrimoine mondial de l'UNESCO en témoigne. Aussi cette extension s'inscrit-elle pleinement dans la volonté de la municipalité de protéger le patrimoine de la cité et de mieux faire connaître et reconnaître sa très grande richesse.

Une convention financière de 500 000 € TTC signée à la même date que la convention-cadre a permis de constituer une provision permettant le démarrage de la première phase de cette opération qui a été confiée, après appel d'offre, à l'Atelier d'architecture et d'urbanisme Blanc-Duché. Le coût de la tranche ferme a été ramené, après l'appel d'offre, à 472 000 € TTC. La mise en place de la tranche conditionnelle 1, pour un montant total de 256 856 € TTC, a permis la poursuite de la révision du Plan de sauvegarde et de mise en valeur, suivie par la Commission locale du secteur sauvegardé.

Il est proposé au Conseil Municipal de poursuivre cette opération commune avec l'Etat (DRAC), maître d'ouvrage, par la mise en place de la phase suivante (tranche conditionnelle 2) pour un montant total de 361 204 € TTC. La participation financière de la Ville s'élève à la moitié de cette somme, soit 180 602 € TTC. Comme indiqué dans la convention financière n° 3 ci-après annexée, la Ville de Metz se libèrera des sommes dues à l'Etat de la manière suivante : 100 000 € sur l'exercice budgétaire 2015 et 80 602 € sur l'exercice budgétaire 2016.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'APPROUVER** la poursuite de l'étude relative à la révision-extension du secteur sauvegardé par l'engagement de la tranche conditionnelle 2,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer avec l'Etat la convention financière n° 3, ainsi que tout autre document relatif à cette opération,

- **D'AUTORISER** le versement de la participation de la Ville de Metz à hauteur de 50 % du coût de cette tranche d'étude, soit un montant estimé à 180 602 € se répartissant comme suit : 100 000 € sur l'exercice budgétaire 2015 et 80 602 € sur l'exercice budgétaire 2016,
- **D'IMPUTER** les dépenses et les recettes correspondantes sur les divers chapitres et articles correspondants au budget des exercices concernés.

Intervention de : Mme Bérangère THOMAS.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 44 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, M. Hacène LEKADIR, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. Philippe CASIN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. Jacques TRON a donné pouvoir à M. Thierry JEAN, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Agnès MIGAUD, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Marie RIBLET, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 11 : Mme Isabelle KAUCIC, Mme Selima SAADI, M. Raphaël PITTI, M. Pierre GANDAR, M. William SCHUMAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Caroline AUDOUY, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Patricia ARNOLD.

DCM N° 15-07-02-19 : Révision du règlement local de publicité de la Ville de Metz : bilan de la concertation préalable et proposition d'un projet de règlement :

M. KOENIG, Rapporteur, expose :

Par délibération du 18 décembre 2014, le conseil municipal a prescrit la révision du règlement local de publicité (RLP).

Cette révision a notamment pour objectif de prendre en compte la réglementation nationale applicable à la publicité, aux enseignes et préenseignes qui a été très profondément modifiée par la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite « loi Grenelle II ») et le décret n° 2012-118 du 30 janvier 2012 modifié. Cette réforme apporte de nouvelles restrictions (règles de densité, diminution des surfaces unitaires, restrictions concernant la publicité lumineuse) mais aussi de nouvelles possibilités (bâches publicitaires, micro-affichage...).

Il convient dès lors de supprimer ou d'adapter les règles locales applicables résultant du règlement local de 1992 pour les mettre en adéquation avec le nouveau cadre juridique et réglementaire post Grenelle.

Un des objectifs poursuivis par la révision du règlement local de publicité consiste également à prendre en compte l'extension du périmètre du secteur sauvegardé : le code de l'environnement prévoit en effet une interdiction générale de toute publicité à l'intérieur du périmètre étendu, quel que soit le support ou l'objet sauf si la collectivité s'est dotée d'un RLP qui l'autorise.

Dans ce contexte, une première phase de l'élaboration du projet de révision a permis d'établir un diagnostic de la situation actuelle et de le partager avec plusieurs types d'interlocuteurs (trois réunions avec les services de l'Etat et les autres personnes publiques associées, trois réunions de concertation avec les professionnels de l'affichage, les associations de protection de l'environnement, et enfin une réunion publique organisée le 5 février 2015). Un registre a été ouvert en mairie et mis à disposition du public afin de recueillir ses observations écrites et ses suggestions.

Un débat sur les orientations générales du projet de révision du règlement (étape réglementaire prescrite par l'article L.123-9 du code de l'urbanisme, applicable aux règlements locaux de publicité) a par ailleurs été organisé au sein du conseil municipal lors de la séance du 26 février 2015. Préalablement, ces orientations avaient été présentées et débattues au sein de la commission « Cadre de Vie » le 04 février dernier, qui a également examiné les grandes lignes du projet de règlement le 03 juin 2015.

Ce processus de concertation a, non seulement permis de présenter à l'ensemble des personnes intéressées les éléments du projet de règlement au fur et à mesure de leur mise au point et de recueillir leurs avis et propositions à leur endroit, mais aussi d'apporter des corrections par rapport aux propositions présentées.

Les phases de concertation préalables étant désormais terminées, il convient d'arrêter le projet de règlement, étape majeure de la procédure de révision et qui marque la fin des études.

Les éléments essentiels du projet de règlement local de publicité :

Le projet de règlement local de publicité comporte un rapport de présentation, un règlement et son plan de zonage et plusieurs annexes relatives aux limites d'agglomération (arrêté fixant l'implantation des panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération et plan de localisation de ces panneaux) et aux lieux d'interdiction légale ou réglementaire de la publicité (plan).

4 zones de publicité sont délimitées, couvrant la totalité du territoire aggloméré de la ville de Metz :

- la **zone de publicité n° 1** correspond au secteur sauvegardé (dont le périmètre a été fortement étendu en 2011) élargi à certains secteurs « sensibles » immédiatement contigus : **à l'exception de quelques lieux qui restent interdits de publicité** (place d'Armes, place Jean- Paul II et place St Etienne ainsi que place de la comédie et place de la préfecture et place St Louis et place du Change), **des formes très strictement limitées d'expression publicitaire y seront admises :**
 - les emplacements réservés l'affichage d'opinion et à la publicité relative aux activités des associations sans but lucratif,
 - la publicité supportée par les palissades de chantier (dans la limite d'une surface unitaire de 2 m²),
 - les bâches de chantier et les dispositifs de dimensions exceptionnelles (limités à 50 m² et autorisés par le Maire au cas par cas),
 - le micro-affichage publicitaire sur les vitrines commerciales (dans la limite de 0,50 m² par établissement),
 - la publicité sur les cinq types de mobiliers urbains avec une limitation à 2 m² sur les dispositifs d'information,
 - des restrictions supplémentaires sur quelques places (places de Chambre, place Raymond Mondon et place du Général de Gaulle) où le type et le nombre des mobiliers admis sont limitativement et précisément fixés.

Dans cette zone enfin, la publicité numérique a été totalement proscrite.

- la **zone de publicité n° 2** correspond à des quartiers du centre-ville au contact du secteur sauvegardé, dans lesquels la qualité des paysages urbains justifie des restrictions importantes par rapport aux possibilités d'installation publicitaire admises par la réglementation nationale : dispositifs publicitaires scellés au sol de grand format interdits sauf en 2 sites du domaine ferroviaire, publicité murale admise dans la limite de 8 m² (surface d'affichage) et 10,50 m² (surface avec encadrement), installée à moins de 6 m au-dessus du sol, limitation de la publicité lumineuse à 2,1 m² et uniquement sur mur ;
- la **zone de publicité n° 3** correspond à l'ensemble des secteurs agglomérés qui ne sont pas compris dans les zones n° 1, 2 ou 4. La réglementation nationale y est applicable mais renforcée par des règles locales d'implantation et d'espacement : dispositifs scellés au sol admis seulement sur unités foncières de 20 m de façade, implantés à plus de 5 mètres des baies du fonds bailleur, limitation de la surface des dispositifs muraux au tiers de la surface du mur, limitation de la publicité lumineuse à 2,1 m² et uniquement sur mur ;
- la **zone de publicité n° 4** correspond aux secteurs agglomérés d'activités économiques. La réglementation en vigueur correspond aux prescriptions nationales, complétées par une exigence d'espacement entre dispositifs installés sur une même unité foncière ou sur le domaine ferroviaire.

En matière d'enseignes, le règlement local de publicité reprend intégralement en zone de publicité n° 1 et très majoritairement en zone de publicité n° 2 les propositions présentées par l'architecte des bâtiments de France.

En zone de publicité n° 3, la réglementation nationale qui a déjà été très fortement « durcie » par le décret du 30 janvier 2012, est complétée par des limitations concernant les enseignes

scellées au sol de moins de 1 m², les enseignes numériques et celles qui sont installées en toiture.

En zone de publicité n° 4, la réglementation nationale des enseignes s'applique, complétée par une règle d'espacement des enseignes scellées au sol et une limitation des enseignes numériques.

Le bilan de la concertation ainsi que le projet de règlement local de publicité arrêté par le conseil municipal sont tenus à la disposition du public, conformément aux dispositions de l'article L.300-2 du code de l'urbanisme. La délibération arrêtant le projet de règlement sera affichée durant un mois en mairie et publiée au recueil des actes administratifs de la ville de Metz.

Une fois arrêté par le conseil municipal, le projet de règlement local de publicité sera transmis pour avis aux personnes publiques associées ainsi qu'à la commission départementale de la nature, des paysages et des sites de la Moselle avant d'être soumis à une enquête publique.

L'approbation du règlement local de publicité interviendra à l'issue de cette enquête publique, après d'éventuels réajustements justifiés par la prise en compte des remarques des personnes consultées, des observations du public et des conclusions du commissaire enquêteur. Elle est prévue lors du conseil municipal de décembre 2015.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DONNE ACTE à Monsieur le Maire du bilan de la concertation mise en œuvre à l'occasion de la révision du règlement local de publicité, tel qu'il est annexé à présente délibération et dont les modalités correspondent à celles qui ont été définies par la délibération du conseil municipal en date du 18 décembre 2014 ;

ARRETE le projet de règlement local de publicité, tel qu'il est annexé à la présente délibération ;

CHARGE Monsieur le Maire de l'ensemble des formalités résultant de la présente délibération.

Interventions de : M. Jérémy ALDRIN, M. Thierry GOURLOT, M. René DARBOIS, M. Guy CAMBIANICA, M. Sébastien KOENIG, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : Mme Nathalie COLIN-OESTERLE.

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 34 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. Philippe CASIN, Mme Anne HOMMEL, Mme Doan TRAN, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 4 : Mme Agnès MIGAUD, M. Raphaël PITTI, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Guy CAMBIANICA.

Abstention : 6 : Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU.

Procuration : Mme Patricia SALLUSTI a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, M. Jacques TRON a donné pouvoir à M. Thierry JEAN, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Agnès MIGAUD, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Marie RIBLET, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 11 : M. Belkhir BELHADDAD, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, Mme Hanifa GUERMITI, M. Pierre GANDAR, M. William SCHUMAN, Mme Catherine MOREL, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Caroline AUDOUY, Mme Patricia ARNOLD.

DCM N° 15-07-02-20 : Association QuattroPole : Cotisation, subvention et convention d'objectifs et de moyens 2015 :

Mme TRAN, Rapporteur, expose :

Depuis février 2000, les Villes de Luxembourg, Metz, Sarrebruck et Trèves mettent en place des actions de coopération au sein du réseau transfrontalier QuattroPole, permettant aux villes de réaliser des projets concrets dans différents domaines tels que la culture, le tourisme, la citoyenneté, pour n'en citer que quelques-uns.

Après 14 années de coopération sur la base d'une déclaration d'intention, le réseau des 4 villes s'est constitué en octobre 2014 en Association de droit allemand à but non lucratif, afin de s'engager sous une forme plus efficace de coopération apte à améliorer sa visibilité en Europe et de nature à contribuer à structurer l'espace central de la Grande-Région.

Afin de mener à bien ses missions, qui représentent un budget global de 399 560 €, l'Association QuattroPole sollicite une subvention de fonctionnement auprès de chacune des villes membres, d'un montant de 99 890 €.

Il est donc proposé de verser à l'Association QuattroPole la subvention sollicitée, d'un montant de 99 890 €, ainsi que la cotisation annuelle fixée à 110 €.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** conformément aux dispositions de la convention d'objectifs et de moyens jointe en annexe, une subvention de 99 890 € à l'Association QuattroPole, au titre de l'année 2015,
- **D'APPROUVER** le versement de la cotisation annuelle fixée à 110 €,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs et de moyens jointe en annexe, ainsi que tout document à intervenir concernant la mise en œuvre de la présente délibération,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer un avenant de prolongation de la convention d'objectifs et de moyens jusqu'à signature d'une nouvelle convention le cas échéant,
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Interventions de : M. Guy CAMBIANICA, Mme Françoise GROLET.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 37 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Guy CAMBIANICA, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. Philippe CASIN, Mme Anne HOMMEL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 4 : M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET.

Abstention : 0 :

Procuration : Mme Patricia SALLUSTI a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, Mme Béatrice AGAMENNONE a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Jacques TRON a donné pouvoir à M. Thierry JEAN, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Agnès MIGAUD, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Marie RIBLET, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 14 : M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, M. Belkhir BELHADDAD, M. Hacène LEKADIR, M. Pierre GANDAR, M. William SCHUMAN, Mme Catherine MOREL, Mme Aurélie FILIPPETTI, M. Patrick THIL, Mme Caroline AUDOUY, Mme Christine SINGER, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Patricia ARNOLD.

DCM N° 15-07-02-21 : Poursuite du dispositif d'apprentissage renforcé de l'allemand sur le site biculturel Saint Maximin/Gaston Hoffmann :

Mme BORI, Rapporteur, expose :

La Ville de Metz est partenaire du dispositif Trilingua financé dans le cadre du programme européen INTERREG IV-A "Grande Région".

Depuis 2000, ce dispositif a permis de renforcer l'apprentissage précoce de l'allemand sur le site biculturel des écoles Saint Maximin/Gaston Hoffmann, grâce au partenariat entre le Conseil Départemental de la Moselle, l'Union Européenne et la Ville de Metz.

A ce jour, les postes Trilingua présents sur le site biculturel sont financés comme suit (sur la base d'un SMIC) :

- Assistant intervenant en maternelle : 80 % par la Ville de Metz, 20 % par le Conseil Départemental,
- Assistant intervenant en élémentaire : 30 % par la Ville de Metz, 20 % par le Conseil Départemental, 50 % par les fonds européens.

Or, le programme européen INTERREG IV-A arrive à échéance le 30 juin 2015, et la teneur du nouveau programme INTERREG V (2015-2020), à partir duquel de nouveaux financements européens seront recherchés, n'est pas encore connue à ce jour.

Aussi, la Ville de Metz a sollicité le Conseil Départemental pour obtenir une augmentation de sa subvention destinée à compenser au moins partiellement la part résiduelle qui ne sera plus financée par l'Europe au 1^{er} juillet. Lors de la dernière réunion de l'Assemblée Départementale, celle-ci s'est prononcée pour le maintien à hauteur de 20 % du financement.

Il est proposé au Conseil Municipal de maintenir le niveau de sa participation au dispositif, et de prolonger celui-ci à hauteur de 1,5 emploi à temps complet ; il est également proposé de solliciter le Conseil Départemental, en sa qualité de porteur du projet, pour la poursuite d'une aide financière européenne permettant de réexaminer le dispositif en place.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ACCEPTER** de prolonger le dispositif à hauteur de 1,5 emploi à temps complet d'assistant éducatif du 1 juillet 2015 au 4 juillet 2016,
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité de signer tout document s'y rapportant,
- **DE SOLLICITER** les subventions auxquelles la Ville de Metz peut prétendre,
- **D'ORDONNER** l'imputation sur les crédits votés au budget de l'exercice en cours.

Interventions de : M. Jérémy ALDRIN, Mme Françoise GROLET, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, Mme Myriam SAGRAFENA.

Explication de vote demandée par : Mme Nathalie COLIN-OESTERLE.

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 42 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice

AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. Philippe CASIN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : Mme Patricia SALLUSTI a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, M. Jacques TRON a donné pouvoir à M. Thierry JEAN, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Agnès MIGAUD, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Marie RIBLET, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 13 : M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, M. Belkhir BELHADDAD, M. Hacène LEKADIR, M. William SCHUMAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, M. Patrick THIL, Mme Caroline AUDOUY, Mme Christine SINGER, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Patricia ARNOLD.

DCM N° 15-07-02-22 : Organisation de la manifestation Etudiant Dans Ma Ville du 21 au 26 septembre 2015 :

Mme SEGHIR, Rapporteur, expose :

La Ville de Metz reconduit pour la 7^{ème} édition l'opération Etudiant Dans Ma Ville du lundi 21 septembre au samedi 26 septembre 2015, en partenariat avec les associations étudiantes messines, la Région Lorraine, Metz Métropole et l'Université de Lorraine. Au fil des ans, cette manifestation est devenue le rendez-vous incontournable de la rentrée. Elle répond à la volonté de la Ville de Metz de favoriser l'ancrage territorial de tous les nouveaux étudiants et de créer des temps de rencontre avec les messins. Etudiant dans Ma Ville est aussi l'occasion de rendre les jeunes acteurs de leur territoire.

Cette manifestation est co-construite avec un nombre toujours plus important de partenaires ; cette année 45 associations ou entités, qu'elles soient étudiantes ou partenaires de la vie étudiante, institutionnelles, culturelles, solidaires ou sportives sont mobilisées depuis plusieurs mois pour préparer l'évènement qui se déroulera sur six jours en intégrant deux nouvelles thématiques : les solidarités et les sports partagés. Dans un souci de cohérence et pour fédérer les énergies, le lien sera fait avec le Festival Préambule proposé par l'Université de Lorraine aux mêmes dates et avec le volet étudiant de l'opération Sentez-vous Sport pilotée par le CDOS (Comité Départemental Olympique et Sportif) le week-end précédent.

Les événements traditionnels de la manifestation seront reconduits : les associations étudiantes seront accueillies en mairie et se verront remettre les clés de la Ville par Monsieur

le Maire en début de semaine. Chaque jour les étudiants pourront bénéficier de réductions grâce au concours des commerçants du centre-ville et des micro-événements se tiendront dans les différents campus, les Restaurants Universitaires. Une soirée théâtre sera offerte aux étudiants et aux messins, aux Musées de la Cour d'Or Metz Métropole. Enfin, la grande journée de clôture se tiendra sur la place de la République, le défilé des grandes écoles à travers les rues du centre-ville, un village associatif, une auberge espagnole, ainsi que des animations diverses. Le concert de clôture aura lieu à la BAM et sera programmé par l'association Diffu'Son.

Des nouveautés seront également au programme : une course sportive réunissant étudiants valides, étudiants porteurs de handicaps (sports partagés) sera organisée, en lien avec les associations ASTAPS, Handisports et le CDOS ; des actions de solidarité seront mises en place : Zone de gratuité et « Trocante » géantes en lien avec l'Université de Lorraine, conférence de sensibilisation au handicap à l'IRTS du Ban-Saint-Martin ; des animations spécifiques seront proposées par le Centre Pompidou Metz et TCRM Blida

Le budget prévisionnel de cette opération s'élève à 32 620 € (auquel il convient de rajouter 12 000 € de valorisation des prestations en nature de la Ville), dont 17 600 € de subventions proposées à huit associations pour la réalisation de leur projet dans le cadre de cette journée : CRI-BIJ 1 000 € (pour la coordination du village de la solidarité), association des Elèves des Arts et Métiers Paris Tech (ENSAM) 3 000 € (pour le défilé), association Inter-Cultures Promotion (AICP) 2 000 € (pour l'auberge espagnole), Théâtre Universitaire de Metz 1 000 € (pour les animations théâtrales), Radio Campus Lorraine 1 000 € (pour la couverture et l'animation radio), l'Association des étudiants STPAS 1 000 € (pour l'organisation de la course sportive), association Les Courtisans 600 € (pour la diffusion de courts métrages) et enfin l'association DIFFU'SON 8 000 € (animations musicales et concert final). Le Conseil Régional et Metz Métropole seront sollicités pour une participation financière.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ACCORDER les subventions** suivantes aux associations ci-dessous mentionnées en vue de l'organisation de la **manifestation Etudiant dans ma Ville :**
 - Cri-Bij..... 1 000,00 €
 - Association Les Courtisans..... 600,00 €
 - Association des élèves de l'ENSAM..... 3 000,00 €
 - Compagnie TUM..... 1 000,00 €
 - Diffu'son..... 8 000,00 €
 - Inter-Cultures Promotion (AICP) 2 000,00 €
 - Association des Etudiants de STAPS..... 1 000,00 €
 - Radio Campus Lorraine..... 1 000,00 €
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les conventions ou avenants à intervenir avec les organismes susvisés ou les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de non réalisation du projet.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à percevoir les subventions de la Région Lorraine et de Metz Métropole destinées à l'organisation de cet évènement et

à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les conventions à intervenir avec les collectivités susvisées.

La dépense totale s'élève à **17 600,00 €**. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Intervention de : M. Philippe CASIN.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 41 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET.

Voix contre : 1 : M. Philippe CASIN.

Abstention : 0 :

Procuration : Mme Patricia SALLUSTI a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, M. Jacques TRON a donné pouvoir à M. Thierry JEAN, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Agnès MIGAUD, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Marie RIBLET, Mme Catherine MOREL a donné pouvoir à Mme Myriam SAGRAFENA, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 13 : M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Sébastien KOENIG, M. Belkhir BELHADDAD, M. Hacène LEKADIR, M. William SCHUMAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, M. Patrick THIL, Mme Caroline AUDOUY, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Patricia ARNOLD, M. Julien HUSSON.

DCM N° 15-07-02-23 : Attribution de subvention au titre du dispositif Bourse au Permis de Conduire :

Mme ANTOINE-FABRY, Rapporteur, expose :

Depuis 2009, la Ville de Metz mobilise une enveloppe annuelle en vue de soutenir financièrement les jeunes messins de 18 à 26 ans dans leur démarche d'apprentissage à la conduite automobile à travers le dispositif « Bourse au Permis de Conduire ». Ce dispositif,

représentant une dépense de 30 000 € par an, prévoit en effet l'attribution d'une aide à hauteur de 800 € en échange de 105 heures d'une mission bénévole au sein d'une association messine.

Cette action, qui vise à accompagner les jeunes messins dans leur parcours d'insertion professionnelle, leur prise d'autonomie et à favoriser l'engagement associatif, a permis à 93 boursiers d'obtenir leur permis de conduire. 41 autres bénéficiaires seront présentés très prochainement à l'examen final après obtention du code de la route. Ce sont également, à ce jour, plus de 32 000 heures de bénévolat au service du tissu associatif local qui ont été effectuées. 110 associations ayant accueilli au moins une fois un boursier, dans des domaines très variés : caritatif, éducatif, social, sportif, culturel, aide à la personne, animation, etc... Enfin, si 78 % des boursiers sont demandeurs d'emploi lors de leur entrée dans le dispositif, 65 % d'entre eux sont en emploi consolidé ou en formation professionnelle 6 mois après l'obtention du permis. Ces données indiquent que l'accompagnement, construit autour d'un partenariat solide avec la Mission Locale pour l'Emploi, le CRI-BIJ et l'ANPER, permet aux bénéficiaires de franchir une étape importante de leur parcours de vie tout autant qu'il renforce le monde associatif.

Au titre de l'exercice 2015, il est proposé d'attribuer, à l'Association Nationale pour la Promotion de l'Education Routière (ANPER) deux subventions dans le cadre du dispositif Bourse au Permis de Conduire pour un montant total de 34 500 €.

1. Attribution de bourses au permis de conduire

Le Comité Technique de la Bourse au Permis de Conduire, réuni mensuellement et après instruction approfondie des dossiers de candidature, désigne les jeunes qui bénéficieront d'une bourse. Les modalités administratives du dispositif prévoient le versement des subventions correspondant au montant des bourses attribuées à l'association ANPER, partenaire de l'action, qui se charge de les attribuer aux auto-écoles désignées par les boursiers. A ce jour, la totalité des bourses ayant été attribuées, il convient désormais de procéder au versement de la somme correspondante à l'association, soit 30 000 €.

2. Attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'association ANPER

L'antenne départementale de l'association ANPER, au titre de l'organisation du dispositif Bourse au Permis de Conduire, gère les bourses versées par la Ville de Metz en les distribuant aux auto-écoles lorsqu'un boursier s'y inscrit. L'association s'assure en outre du suivi de la formation par les candidats et de l'administration de leurs dossiers. Elle est également chargée de l'évaluation des boursiers au terme de leur formation routière et participe enfin aux réunions du Comité Technique qui instruit les dossiers de demande de bourse et travaille à la mise en place des modalités de fonctionnement du dispositif.

L'ANPER connaît des coûts de fonctionnement inhérents à son activité au titre du dispositif. C'est pourquoi l'association a sollicité la Ville de Metz pour une subvention de fonctionnement. Au regard du rôle déterminant de l'ANPER dans la mise en place de la Bourse au Permis de Conduire et des missions qui lui incombent au titre de ce programme, il est proposé d'accorder une subvention de 4 500 € pour l'exercice 2015.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ACCORDER** les subventions suivantes à l'association ANPER pour un montant total de **34 500 €** et selon le détail suivant :
 - 1. Fonctionnement 4 500 €
 - 2. Solde Bourses au permis de conduire 30 000 €
 - **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention et des bourses, de leurs conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de leur affectation ou de non réalisation de l'action.
- La dépense totale s'élève à **34 500 €**. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : M. Yves WENDLING.

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 42 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. Philippe CASIN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER.

Voix contre : 0 :

Abstention : 1 : M. Yves WENDLING.

Procuration : Mme Patricia SALLUSTI a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, M. Jacques TRON a donné pouvoir à M. Thierry JEAN, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Agnès MIGAUD, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Marie RIBLET, Mme Catherine MOREL a donné pouvoir à Mme Myriam SAGRAFENA, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 12 : M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Sébastien KOENIG, M. Hacène LEKADIR, M. William SCHUMAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, M. Patrick THIL, Mme Caroline AUDOUY, M. Thierry GOURLOT, M. Jérémy ALDRIN, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Patricia ARNOLD, M. Julien HUSSON.

DCM N° 15-07-02-24 : Attribution de Bourses et de Parrainages au titre du dispositif Projets Jeunes :

Mme ANTOINE-FABRY, Rapporteur, expose :

Dans le cadre de la Charte Départementale relative à l'Accompagnement des Initiatives et de l'engagement des Jeunes en Moselle signée en juin 2014 par la Ville de Metz et ses partenaires, il est proposé de soutenir les projets suivants, retenus par le jury départemental « Projets Jeunes » du 24 juin 2015, pour un montant total de **6 000 €**.

Laura BATISTELLA : « Les Amants » - création culturelle

Créatrice de la sculpture « les Amants », Laura organise à des fins de professionnalisation une exposition en juin 2016 à la galerie Toutouchic à Metz. Elle s'appuie pour cela sur un ensemble d'acteurs locaux exclusivement et vise à terme à s'inscrire dans la dynamique artistique locale. Le coût total de son projet s'élève à 4 200 €. Il est proposé l'attribution d'un parrainage pour un montant de 1 000 €.

Alexandre CLOAREC : « Music City Tour » - animation locale

Avec l'aide d'un ami musicien comme lui et fort de son expérience de lauréat de divers concours de musique, Alexandre se lance dans l'organisation d'un tremplin jeunes talents visant à promouvoir la scène musicale à l'échelle de la grande région. L'originalité de sa démarche tient dans la nature des prix proposés : les lauréats se verront offrir un ensemble d'éléments indispensables au développement de leur parcours, qu'il s'inscrive dans une logique professionnelle ou amateur : formations, aide à la création, à la communication, mise en réseau, etc... Le coût total de l'opération s'élève à 42 900 €. Il est proposé la prise en charge de la bourse pour un montant de 1 000 €.

Emilie DAUTRICHE : « Loreina TV » - animation locale

Une équipe de jeunes messins emmenés par Emilie travaille à la promotion de la ville de Metz par le biais des médias numériques en réalisant des reportages photographiques et vidéo. Cette dynamique donne naissance à la Loreina TV dont l'action repose sur un tissu local de bénévoles visant à valoriser leurs compétences. Deux objectifs sont poursuivis : promouvoir le territoire et mettre à l'épreuve leurs compétences acquises dans leur parcours universitaire ou professionnel. Le coût total de l'opération s'élève à 3 182 €. Il est proposé l'attribution d'un parrainage pour un montant de 1 000 €.

Quentin DECORNET : « Bon Poison » - création d'activité économique

Grand amateur de bière dont il a eu l'occasion de goûter les variétés à travers plusieurs pays dans le monde, Quentin qui avait débuté une carrière dans le domaine du marketing international a décidé de privilégier une trajectoire professionnelle dans le domaine artisanal. Fort d'une formation reçue à Londres puis à St Nicolas de Port, il crée une micro-brasserie qui proposera une bière sur le modèle de l'Ale anglaise. Le coût initial de son projet s'élève à 100 459 €. Il est proposé la prise en charge de la Bourse ainsi que l'attribution d'un parrainage pour un montant total de 3 000 €.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** aux associations ci-dessous, et au bénéfice des projets correspondants, les subventions suivantes au titre du dispositif « Projets Jeunes », pour un montant total de **6 000 €** :
- Association Module Ranch (Laura BATISTELLA – Les Amants) 1 000 €

- Association Rock City Prod (Alexandre CLOAREC – Music city tour) 1 000 €
 - Association Loreina Tv (Emilie DAUTRICHE – Loreina Tv) 1 000 €
 - Association Elshopo (Quentin DECORNET – Bon Poison) 3 000 €
 - **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notifications portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de non réalisation du projet.
- La dépense totale s'élève à **6 000 €**. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Interventions de : M. Thierry GOURLOT, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 44 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. Philippe CASIN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : Mme Patricia SALLUSTI a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, M. Jacques TRON a donné pouvoir à M. Thierry JEAN, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Agnès MIGAUD, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Marie RIBLET, Mme Catherine MOREL a donné pouvoir à Mme Myriam SAGRAFENA, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 11 : M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Sébastien KOENIG, M. Hacène LEKADIR, M. William SCHUMAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, M. Patrick THIL, Mme Caroline AUDOUY, M. Jérémy ALDRIN, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Patricia ARNOLD, M. Julien HUSSON.

DCM N° 15-07-02-25 : Attribution de subventions aux associations socio-éducatives :

Mme ANTOINE-FABRY, Rapporteur, expose :

Dans le cadre de l'aide apportée aux associations socio-éducatives de la Ville, il est proposé de soutenir un projet d'équipement du Centre d'Anatolie, ainsi que deux projets d'animation estivaux pour un montant total de **10 828 €**.

1. Subventions d'investissement de matériels et équipements

Le Centre Culturel d'Anatolie projette pour cette année 2015 d'améliorer les conditions d'accueil et développer un nouveau projet. A ce titre, quatre axes sont privilégiés pour un investissement total de 14 143 € : l'aménagement du secteur enfance pour un montant de 2 221 €, le renouvellement de matériel de cuisine pour assurer le développement d'un projet cuisine parents/enfants pour un montant de 1 975 €, l'acquisition d'un photocopieur couleur pour assurer la communication interne et externe pour un montant de 6 480 €, et l'aménagement de l'espace de travail du personnel par l'acquisition de mobilier pour un montant total de 1 492 €. Le Conseil Régional s'est à ce jour positionné pour une aide de 1 944 € ; le Conseil Départemental ayant par ailleurs été sollicité. Il est proposé d'accorder une aide à l'investissement de **2 828 €**.

2. Animations Musicales Jeunes Talents

Dans le cadre de l'édition 2015 de Metz Plage, l'association Zikamine se propose d'animer l'espace du plan d'eau en organisant le concert d'ouverture et 4 temps de concerts mettant en valeur des artistes locaux. Deux concerts auront lieu sur le site de Metz Plage, deux autres se dérouleront au centre-ville. L'association assurera la mise en œuvre technique, la scénographie, la programmation ainsi que la régie. Il est donc proposé d'attribuer une subvention globale d'un montant de **7 000 €** à l'association pour les cachets des artistes et la rémunération des techniciens, le matériel son et la communication autour de cet évènement.

3. Chantier de jeunes volontaires internationaux à Magny

Dans le cadre du jardin partagé "Les Potes de Terre" à Magny, l'association Etudes et Chantiers Grand-Est (spécialisée dans l'organisation de chantiers internationaux depuis plus de 20 ans en Lorraine) organise un chantier de jeunes volontaires venant de différents pays. En tout, 12 jeunes adultes participeront à des travaux dont le but est de permettre l'accessibilité du jardin aux personnes à mobilité réduite. Des activités, auxquelles pourront se joindre les bénévoles du jardin et les habitants du quartier, seront mises en place autour du chantier, mais aussi pour faire découvrir la ville aux jeunes volontaires. Ces derniers seront hébergés par l'association Carrefour à Metz. Les jeunes messins résidents dans cette association se verront proposer des rencontres avec les jeunes volontaires internationaux. Le chantier aura lieu du 6 au 27 juillet 2015 (3 semaines). Le budget global est de 14 150 €. La DDCS, le Région Lorraine, le Conseil Départemental 57 et la Fondation de France sont également sollicités. Il est proposé d'attribuer une subvention de **1 000 €** à l'association.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** les subventions suivantes aux associations ci-dessous mentionnées, pour un montant total de **10 828 €** :
 - Subventions d'investissement de matériels et d'équipements :
 - Centre Culturel d'Anatolie 2 828 €
 - Animations Musicales Jeunes Talents :
 - Zikamine 7 000 €
 - Chantier de jeunes volontaires internationaux à Magny :
 - Etudes et Chantiers Grand –Est 1 000 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 44 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marilyn MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. Philippe CASIN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : Mme Patricia SALLUSTI a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, M. Jacques TRON a donné pouvoir à M. Thierry JEAN, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Marilyn MOLINET a donné pouvoir à Mme Agnès MIGAUD, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Marie RIBLET, Mme Catherine MOREL a donné pouvoir à Mme Myriam SAGRAFENA, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 11 : M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Sébastien KOENIG, M. Hacène LEKADIR, M. William SCHUMAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, M. Patrick THIL, Mme Caroline AUDOUY, M. Jérémy ALDRIN, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Patricia ARNOLD, M. Julien HUSSON.

DCM N° 15-07-02-26 : Metz Plage et animations de l'été - Acceptation de participation de partenaires privés et fixation de tarifs :

Mme ANTOINE-FABRY, Rapporteur, expose :

Evènement emblématique de l'été messin qui a accueilli depuis 2008 plus de 826 000 visiteurs, la 8^{ème} édition de Metz plage se déroulera du 22 juillet au 16 août tous les

jours de 11h à 20h. Cette oasis de détente, lieu de rencontre intergénérationnelle, sera à nouveau aménagée sur le site du plan d'eau avec une scénographie revisitée.

Ainsi la zone de baignade sera organisée sur une autre partie du site qui accueillait auparavant des animations et l'élection de la Reine de la Mirabelle. Cette zone de baignade proposera cette année en complément du grand bassin une plateforme de jeux d'eau pour les petits et les plus grands.

Autre nouveauté de cette édition, Metz Plage s'exporte en ville puisque deux concerts "Metz Plage Live" qui se déroulent tous les vendredis soir et permettent de découvrir et de mettre à l'honneur les talents musicaux locaux auront lieu dans des établissements en ville.

L'accès à l'ensemble des animations, et elles sont de plus en plus nombreuses et variées, est toujours gratuit pour tous.

L'attractivité de Metz Plage se confirme d'année en année et incite de plus en plus d'associations à proposer gratuitement des séances d'initiation aux plagistes dans des domaines très variés et qui permettent de compléter l'offre d'animation permanente. Ainsi, près de 25 disciplines sportives sont proposées alors que l'offre ludique et culturelle rassemble plus d'une trentaine d'activités. Au programme des nouveautés on peut citer le bus numérique qui propose de découvrir l'évolution des jeux numériques, la diffusion de court métrage, l'initiation au tango argentin ou encore dans le domaine sportif une animation basket et de la ludo boxe.

A l'instar des autres années, de nombreux services municipaux se sont mobilisés pour faire de cette opération l'événement phare de l'été et offrir à tous les messins un lieu de détente dépaysant et convivial.

Pour favoriser la pratique des transports doux, le parc à vélo offrant du gardiennage et aussi du prêt gratuit de vélo sera cette année encore renouvelé.

Depuis la création de Metz Plage, la consommation de tabac est interdite sur le site. Pour conforter cette volonté, la ville a sollicité et obtenu auprès de la Ligue contre le cancer, le label "Plage sans tabac". Une convention entre la ville et le Comité de Moselle de la Ligue contre le cancer sera signée.

Enfin, un label "Développement durable, le sport s'engage" qui viendrait conforter les actions déjà entreprises par la ville dans le cadre de cette opération a été demandé.

Le budget global alloué par la Ville à l'opération s'élève à 264 600 €.

Il est à noter que malgré le contexte économique, les partenaires traditionnels de Metz Plage continuent de soutenir l'opération et que de nouveaux partenaires nous ont rejoints.

La place de ces partenariats (financiers et en valorisation) dans les animations de l'été est primordiale.

Ainsi la Compagnie de Phalsbourg au travers du Centre Commercial WAVES a décidé d'accompagner la Ville sur les opérations estivales avec une participation de 10 000 € pour Metz Plage et de 20 000 € pour les Fêtes de la Mirabelle et le Festival dédié à la musique et au numérique.

La liste des partenaires qui interviennent sous la forme de participations financières ou de prestations en nature figure en annexe du présent rapport.

Il est proposé au conseil Municipal d'accepter ces dons pour un montant de 61 500 €. La participation de GrDF pour un montant de 35 000 € venant abonder l'opération Metz Plage a par ailleurs été acceptée par le Conseil Municipal lors de sa séance du 28 mai 2015.

Il est à noter que la somme totale des apports financiers pour Metz Plage s'élève à 76 500 € et les prestations valorisées à hauteur de 229 904 € soit un total de 306 404 €. Cette participation approche près de 50 % du budget.

En ce qui concerne la prestation buvette et petite restauration, les droits de place restent fixés à 1 000 € pour une présence pendant toute la durée de Metz Plage.

Les droits de place pour la vente de crêpes, gaufres, chouros, friandises et granitas sont fixés à 600 €.

Urbis Park poursuit son partenariat avec la ville en proposant à nouveau, aux visiteurs qui fréquentent Metz Plage, un forfait parking à 2 € quelle que soit la durée journalière du stationnement dans le parking souterrain REPUBLIQUE.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

D'ACCEPTER les dons et participations proposés ci-après :

- Centre Commercial WAVES (SCI ARNOLD)	30 000 €
- UEM	10 000 €
- Haganis	3 000 €
- SNC Les Arènes	7 500 €
- BOUYGUES Energies et Services	5 000 €
- Metz Habitat Territoire	4 000 €
- Ville de Longeville-lès-Metz	2 000 €

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions de partenariat avec les interlocuteurs sollicités que ce soit pour des prestations en nature ou pour des dons, leurs avenants éventuels ainsi que tout document se rapportant à l'opération METZ PLAGE 2015 qui se déroulera du 22 juillet au 16 août.

DE FIXER le montant des droits de place pour l'installation de la buvette - de petite restauration à 1 000 € pour toute la durée de METZ PLAGE.

DE FIXER le montant des droits de place pour la vente de crêpes, gaufres et churros à 600 € pour toute la durée de METZ PLAGE.

DE FIXER le tarif à 15 € en cas de perte de bracelet avec clé équipant les casiers pour toute la durée de METZ PLAGE.

DECIDE d'inscrire ces sommes en recette et en dépense au budget de l'exercice en cours.

Interventions de : M. Thierry GOURLLOT, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 41 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. Philippe CASIN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : Mme Patricia SALLUSTI a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Agnès MIGAUD, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Marie RIBLET, Mme Catherine MOREL a donné pouvoir à Mme Myriam SAGRAFENA, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 14 : M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Sébastien KOENIG, M. Hacène LEKADIR, M. Thierry JEAN, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. William SCHUMAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, M. Patrick THIL, Mme Caroline AUDOUY, M. Jérémy ALDRIN, M. Jacques TRON, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Patricia ARNOLD, M. Julien HUSSON.

DCM N° 15-07-02-27 : Aides au démarrage des associations sportives pour la saison 2015/2016 :

M. BELHADDAD, Rapporteur, expose :

Depuis trois ans, la Ville de Metz met en place un système d'aide au démarrage de la saison sportive visant à permettre aux clubs bénéficiaires de faire face à des besoins de trésorerie importants au moment du lancement de la nouvelle saison liés notamment à leurs engagements dans différentes compétitions. Ce dispositif prévoit pour les associations participant aux divers championnats et/ou bénéficiant d'une subvention annuelle d'un montant minimum de 15 000 €, l'attribution d'une aide financière versée dès le mois de septembre. Le montant final de la subvention attribuée au titre de la saison sportive 2015-2016 sera déterminé après l'examen des demandes présentées par les associations sportives et validé par le Conseil Municipal en décembre 2015. Par la mise en place de cette initiative, la Ville marque ainsi sa volonté d'accompagner les clubs de manière concrète et efficace en opérant une meilleure répartition du versement des subventions qui permet aux associations sportives de conserver une situation financière plus saine en début de saison.

Il est proposé d'accorder au bénéfice des 23 associations sportives mentionnées ci-dessous, une aide au démarrage pour la saison sportive 2015-2016. Le montant total des subventions versées s'élève à 240 900 € dont la répartition figure dans la motion.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** les subventions suivantes pour un montant de 240 900 € :
 - Amicale du Personnel Municipal – Section Foot 6 800 €
 - AS Grange-aux-Bois 1 000 €
 - AS Pouilly Metz Volley Ball 12 300 €
 - ASPTT Tennis 7 300 €
 - ASPTT Metz Omnisport 10 500 €
(au titre des frais de fonctionnement du Complexe des Hauts Peupliers)
 - Athlétisme Metz Métropole 15 700 €
 - Club d'Echecs Metz Fischer 4 300 €
 - Club Omnisport de Bellecroix 3 000 €
 - Comité de Gestion des Centres Sociaux de Metz-Borny 6 900 €
(au titre de l'Ecole des Sports)
 - Entente Sportive Messine 3 100 €
 - Football Club de Metz Devant les Ponts 3 500 €
 - Kayak Club de Metz 4 000 €
 - Metz Basket Club 12 400 €
 - Metz Handball 77 300 €
 - Metz Tennis de Table 19 200 €
 - Metz Triathlon 5 500 €
 - Renaissance Sportive de Magny 7 000 €
 - Rugby Club de Metz 12 600 €
 - Société de Natation de Metz 3 100 €
 - Société des Régates Messines 6 900 €
 - Sport de Glace 3 600 €
 - Union Lorraine de Plantières 2 300 €
 - Union Sainte Marie Metz Basket 12 600 €
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions d'objectifs et de moyens et avenants correspondants ainsi que tous documents, pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.
Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Interventions de : Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, Mme Martine NICOLAS, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 42 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme

Nathalie DE OLIVEIRA, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. Philippe CASIN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. Jacques TRON a donné pouvoir à M. Thierry JEAN, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Agnès MIGAUD, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Marie RIBLET, Mme Catherine MOREL a donné pouvoir à Mme Myriam SAGRAFENA, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 13 : Mme Isabelle KAUCIC, M. Sébastien KOENIG, M. Hacène LEKADIR, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. William SCHUMAN, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Caroline AUDOUY, M. Thierry GOURLOT, M. Jérémy ALDRIN, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Patricia ARNOLD, M. Julien HUSSON.

DCM N° 15-07-02-28 : Versement de subventions aux clubs sportifs pour la saison 2014-2015 :

M. BELHADDAD, Rapporteur, expose :

1) Subventions aux associations sportives au titre de la Coupe d'Europe

Dans le cadre du soutien financier que la Ville de Metz apporte aux associations sportives pour l'organisation ou la participation à une Coupe d'Europe et en complément de la subvention initialement attribuée au titre du fonctionnement des clubs pour la saison sportive 2014/2015, il est proposé d'accorder les subventions suivantes :

- 100 000 € à Metz Handball pour la participation de son équipe A féminine à la Ligue des Champions. La saison 2014-2015 est considérée comme une saison de transition par le nouvel entraîneur, qui a souhaité permettre aux jeunes joueuses issues du centre de formation d'intégrer l'équipe première. Avec cette équipe rajeunie, le Metz Handball se qualifie pour le tour principal de la Ligue des Champions, notamment grâce à deux victoires face aux roumaines de Baia Mare. Aussi appelée C1, la Ligue des Champions est la compétition européenne de référence au cours de laquelle s'affrontent les meilleures équipes et chaque année, les champions nationaux en titre ont le privilège d'y participer. Organisée par la Fédération Européenne de Handball, cette compétition est annuelle et se compose de plusieurs tours de qualification avant d'entrer dans le tour principal et les phases finales. Le club messin se classera 5^{ème} de son groupe à l'occasion du tour principal de la compétition.

- 45 000 € à Metz Tennis de Table pour la participation de l'équipe PRO A Dames à la Ligue des Champions. Engagées pour la deuxième année consécutive en Ligue des Champions, les messines termineront 3^{ème} du groupe derrière Linz et Berlin. Ce résultat a permis à l'équipe d'être engagée en Coupe d'Europe ETTU (European Table Tennis Union Cup). Après avoir battu Budaorsi en quarts et Carthagène en demies finales, le club atteindra sa première finale de Coupe d'Europe. Quatre jours plus tard, les messines décrocheront le premier titre de Championnes de France de leur histoire.
- Après une nouvelle saison exceptionnelle sur le plan des résultats sportifs (Champion de France de Triplette, vainqueur de la Coupe de France, Double vainqueur en 2012 et 2013 de la Coupe d'Europe des Clubs), il est proposé d'accorder une subvention de 10 000 € au bénéfice de la Ronde Pétanque selon le détail suivant :
 - 5 000 € pour l'organisation à Metz du 1^{er} tour de la Coupe d'Europe des Clubs du 24 au 26 juillet 2015,
 - 5 000 € pour la participation de l'équipe A en cas de qualification aux phases finales de la Coupe d'Europe des Clubs. Le second tour sera organisé fin novembre prochain dans le pays qui doit encore être désigné.

2) Subventions de fonctionnement

En complément des subventions attribuées au titre du financement des clubs sportifs pour la saison 2014/2015 lors des précédents Conseils Municipaux et après avoir examiné les demandes présentées par différents clubs sportifs, il est proposé d'attribuer pour un montant total de 62 500 € les subventions de fonctionnement suivantes dont le détail figure ci-dessous :

- Rugby Club de Metz Moselle 15 000 €
(Subvention exceptionnelle de participation aux frais de déplacements supplémentaires liés à la montée de l'équipe première en Fédérale 3).
- Association Sportive Metz Grange-aux-Bois 3 500 €
(Subvention destinée à soutenir l'embauche d'un animateur sportif dans le cadre d'un emploi avenir dont le projet professionnel est l'obtention du Brevet d'Etat spécifique d'éducateur sportif).
- ASPTT Tennis 3 000 €
(Subvention exceptionnelle pour soutenir le Pôle Haut Niveau).
- ASPTT Omnisports 30 000 €
(Il est proposé au Conseil Municipal d'annuler la subvention d'équipement de 30 000 € accordée à l'occasion du Conseil Municipal du 27 février 2014 pour l'entretien des installations sportives au complexe des Hauts Peupliers et de la requalifier en subvention exceptionnelle de fonctionnement pour le même montant).
- Union Sainte Marie Metz Basket 11 000 €
(Subvention exceptionnelle pour soutenir le projet de développement du centre de formation basket géré par l'Union Sainte Marie Metz Basket).

3) Financement pour l'organisation de manifestations sportives

Enfin, dans le cadre du soutien logistique ou financier que la Ville de Metz apporte aux associations sportives qui organisent des manifestations et participent ainsi à l'animation de la ville, il est proposé d'attribuer des subventions pour un montant total de 3 250 €.

Parmi ces manifestations, sont prévues :

- L'organisation par le Comité Départemental Olympique et Sportif de Moselle de la semaine « Sentez-vous Sport » qui aura lieu du 16 au 20 septembre 2015 Place de la République, sur l'Esplanade et au Plan d'Eau. A l'occasion de ces 5 jours, plus d'une cinquantaine de disciplines sportives seront proposées à un public attendu très nombreux (1 750 €).
- « Le Raid Saharienne Séries Metz » organisé par l'association Planet Aventure en partenariat avec Ultimate Event Organisation les 19 et 20 septembre 2015. La « Saharienne séries » est un raid multisports qui puise toute son originalité dans l'organisation d'un événement 100 % féminin, il allie solidarité, partage et découverte. Cet événement se compose d'une course accessible à toutes (même aux débutantes). Par équipe de deux, elles vont durant deux jours participer à différentes épreuves (Course, Canoë, VTT, Trail, tir à l'arc etc.). Quarante équipes sont attendues sur cet événement et Metz fait partie des cinq Villes françaises sélectionnées pour organiser ce rassemblement sportif solidaire et social (1 500 €).

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** les subventions suivantes pour un montant de 220 750 € :
 - 1) Subventions aux associations sportives au titre de la Coupe d'Europe**
 - Metz Handball 100 000 €
 - Metz Tennis de Table 45 000 €
 - La Ronde Pétanque 10 000 €
 - 2) Subventions de fonctionnement**
 - Rugby Club de Metz Moselle 15 000 €
 - Association Sportive Metz Grange-aux-Bois 3 500 €
 - ASPTT Tennis 3 000 €
 - ASPTT Omnisports 30 000 €
 - Union Sainte Marie Metz Basket 11 000 €
 - 3) Financement pour l'organisation de manifestations sportives**
 - Comité Départemental Olympique et Sportif de Moselle (Semaine « Sentez-vous Sport » – 16 au 20 septembre 2015) 1 750 €
 - Planet Aventure (« Le Raid Saharienne Séries Metz » – 19 et 20 septembre 2015) 1 500 €
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions d'objectifs et de moyens et avenants correspondants ainsi que tous documents, pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.
Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 44 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : Mme Patricia SALLUSTI a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, M. Jacques TRON a donné pouvoir à M. Thierry JEAN, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Agnès MIGAUD, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Marie RIBLET, Mme Catherine MOREL a donné pouvoir à Mme Myriam SAGRAFENA, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 11 : M. Sébastien KOENIG, M. Hacène LEKADIR, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Caroline AUDOUY, M. Thierry GOURLOT, Mme Christine SINGER, Mme Patricia ARNOLD.

DCM N° 15-07-02-29 : Attribution de subventions aux associations seniors, santé et handicap pour l'année 2015 :

Mme MIGAUD, Rapporteur, expose :

Le développement des solidarités et des liens entre messins de tous âges et de toutes conditions constitue une priorité pour la Municipalité, et se traduit par la volonté d'agir de manière transversale en faveur des personnes âgées, des personnes handicapées et de la santé des citoyens pour améliorer leurs conditions de vie et la qualité de leur environnement physique, social et culturel.

Les objectifs visés sont notamment de réduire les inégalités, de protéger les groupes vulnérables et de favoriser une démarche partenariale et participative en s'appuyant sur les compétences des habitants pour les rendre acteurs de leur propre vie.

Dans ce cadre, il est proposé de verser des subventions aux associations suivantes, oeuvrant dans les domaines de la santé, du handicap et des seniors :

Au titre de la santé :

L'objectif est d'améliorer l'état de santé et le bien-être des messins au quotidien en agissant sur les déterminants sociaux, économiques et environnementaux de la santé et en réduisant les inégalités.

La politique de santé publique de Metz a pour objectif d'élaborer ou de soutenir les projets qui œuvrent pour la prévention et la promotion de la santé, avec pour cadre de réflexion la Charte d'Ottawa de l'Organisation Mondiale de la Santé.

Il est proposé d'accorder 13 152 € de subventions au titre de la santé.

Au titre du handicap :

Metz souhaite aider les associations qui participent à la construction d'une société inclusive et favorisent l'accès des personnes dans les domaines physique, éducatif, civique, dans le travail, mais aussi dans les domaines culturel, numérique et de santé.

Il est proposé d'accorder 7 925 € de subventions au titre du handicap.

Au titre des seniors :

La politique seniors de la Ville de Metz est basée sur la démarche « Metz, Ville-Amie des Aînés » de l'Organisation Mondiale de la Santé. L'objectif est de créer un environnement urbain accessible susceptible de promouvoir un vieillissement actif et en bonne santé, ainsi qu'une meilleure qualité de vie pour les personnes âgées.

L'Association Seniors Temps Libre et l'Institut Mosellan pour une Retraite Active offrent la possibilité pour les seniors de prendre part à des activités de loisirs, sociales et culturelles installées en cœur de ville.

Il est proposé d'accorder 322 400 € de subventions au titre des seniors.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** des subventions pour un montant total de 343 477 € aux associations suivantes :

Au titre de la santé :

Nom de l'association	Montant de la subvention 2015
Club Sanzal	290 €
Association la Croix Bleue	740 €
Comité Départemental de Prévention en Alcoolisme et addictologie	1 585 €
Association des Donneurs de Sang de l'Agglomération Messine	1 172 €
AIDES - Délégation Moselle	4 365 €
Groupe de Recherche et d'Intervention des Orthophonistes de la Moselle	5 000 €

Au titre du handicap :

Nom de l'association	Montant de la subvention 2015
Association Trisomie 21 Moselle	175 €
Groupe d'Entraide Mutuelle Camille Claudel	290 €
Groupe d'Entraide Mutuelle L'Albatros	290 €
Association des Donneurs de Voix Bibliothèque Sonore de Metz	390 €
Association de Parents d'Enfants Déficients Auditifs	1 480 €
Association des Paralysés de France	5 300 €

Au titre des seniors :

Nom de l'association	Montant de la subvention 2015
Institut Mosellan pour une Retraite Active	3 400 €
Association Senior Temps Libre	319 000 €

- **D'APPROUVER** le projet de convention, annexé à la présente, entre l'Association Seniors Temps Libre et la Ville de Metz, précisant les objectifs et les engagements de l'ASTL pour l'année 2015,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents contractuels se rapportant à la présente et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet des subventions, de leurs conditions d'utilisation ainsi que la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.
Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Interventions de : Mme Françoise GROLET, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : M. Yves WENDLING.

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 40 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, Mme Agnès MIGNAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Martine NICOLAS, M. Julien HUSSON, M.

Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 7 : Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET.

Procuration : Mme Patricia SALLUSTI a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, M. Jacques TRON a donné pouvoir à M. Thierry JEAN, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Agnès MIGAUD, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Marie RIBLET, Mme Catherine MOREL a donné pouvoir à Mme Myriam SAGRAFENA, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 8 : M. Sébastien KOENIG, M. Hacène LEKADIR, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Caroline AUDOUY, Mme Christine SINGER, Mme Patricia ARNOLD.

DCM N° 15-07-02-30 : Dispositif Habiter Mieux :

M. NZIHOU, Rapporteur, expose :

Depuis novembre 2011, la Ville de Metz s'est engagée dans le programme « Habiter Mieux » qui vise à aider les ménages messins à réaliser des travaux permettant un gain énergétique d'au moins 25 % dans leur logement (ex : changement de vieilles chaudières et / ou isolations extérieures ou intérieures).

Dans le cadre de ce programme, l'État attribue une aide financière de 3 500 € à laquelle s'ajoute une prime supplémentaire de 1 000 € de Metz Métropole et Metz (500 € chacune).

Après examen des dossiers, il est proposé au Conseil Municipal d'allouer une subvention globale de 9 500 € dont le détail figure dans la motion ci-après.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ACCORDER** aux différents porteurs de projets concernés une subvention globale de 9 500 € répartie comme suit :

Propriétaire	Nombre de logements	Participation « Habiter Mieux »	Type de demandeur
ARSLAN Oktay	1	500 €	Propriétaire occupant
BEN MAAROUF Rachida	1	500 €	Propriétaire occupant
BEY Widad	1	500 €	Propriétaire occupant
EROGLU Cemal	1	500 €	Propriétaire occupant
GOMEZ Maxime	1	500 €	Propriétaire occupant
GROSHENS Thierry	1	500 €	Propriétaire occupant
GULDOGAN Mustafa	1	500 €	Propriétaire occupant
ILHAN Ibrahim	1	500 €	Propriétaire occupant
JOUAN Michèle	1	500 €	Propriétaire occupant

LEJAILLE Michel	1	500 €	Propriétaire occupant
MEAUX Jean	1	500 €	Propriétaire occupant
MIRZA Isabelle	1	500 €	Propriétaire occupant
MORONI Loïc	1	500 €	Propriétaire occupant
PANNIER Philippe	1	500 €	Propriétaire occupant
PERROT Frédéric	1	500 €	Propriétaire occupant
RACZYNSKI Sylvie	1	500 €	Propriétaire occupant
SEZER Irman	1	500 €	Propriétaire occupant
TIEFENTHAL Caroline	1	500 €	Propriétaire occupant
USALA Emmanuel	1	500 €	Propriétaire occupant

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents à intervenir concernant la présente, et notamment les lettres de notifications portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des travaux subventionnés,
- **D'ORDONNER** les dépenses correspondantes.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 46 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : Mme Patricia SALLUSTI a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, M. Jacques TRON a donné pouvoir à M. Thierry JEAN, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Agnès MIGAUD, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Marie RIBLET, Mme Catherine MOREL a donné pouvoir à Mme Myriam SAGRAFENA, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 9 : M. Sébastien KOENIG, M. Thomas SCUDERI, M.

Hacène LEKADIR, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Caroline AUDOUY, Mme Christine SINGER, Mme Patricia ARNOLD.

DCM N° 15-07-02-31 : Demande d'autorisation présentée par l'UEM relative à l'installation d'une nouvelle chaudière au gaz naturel à la centrale de chauffage urbain de Metz Borny :

M. DARBOIS, Rapporteur, expose :

La société UEM a formulé, au titre du Code de l'Environnement, une demande d'autorisation relative à l'installation d'une nouvelle chaudière au gaz naturel à la centrale de chauffage urbain de Metz Borny.

Les travaux sont prévus pour le 2^{ème} semestre 2015 pour un montant d'investissement de 2,7 millions d'Euros.

Une enquête publique est ouverte à ce titre du 8 juin 2015 au 8 juillet 2015 dans les communes d'Ars Laquenexy, Coincy, Metz, Mey, Montoy-Flanville, Noisseville, Nouilly, Saint-Julien-lès-Metz, Vantoux et Vany.

C'est dans ce cadre que Monsieur le Préfet a sollicité l'avis de la Ville de Metz sur ce dossier.

Ce projet vise le remplacement d'une chaudière au fuel lourd (qui ne sera plus conforme fin 2015) par une chaudière au gaz naturel, afin de sécuriser la distribution d'énergie du réseau de chaleur et de venir en complément des moyens de production du site de Metz Chambièrre. Les études produites par l'UEM montrent sa volonté de minimiser les impacts de ce projet sur l'environnement. Ces travaux permettront de réduire les émissions de gaz à effet de serre produites par cette centrale de 22,6 % par an (soit 619 tonnes équivalent CO₂).

Il est donc proposé d'émettre un avis favorable.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'EMETTRE** un avis favorable sur le dossier de demande d'autorisation présentée par l'UEM relative à l'installation d'une nouvelle chaudière au gaz naturel sur le site de Metz Borny.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 46 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI,

M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : Mme Patricia SALLUSTI a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, M. Jacques TRON a donné pouvoir à M. Thierry JEAN, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Agnès MIGAUD, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Marie RIBLET, Mme Catherine MOREL a donné pouvoir à Mme Myriam SAGRAFENA, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 9 : M. Sébastien KOENIG, M. Thomas SCUDERI, M. Hacène LEKADIR, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Caroline AUDOUY, Mme Christine SINGER, Mme Patricia ARNOLD.

DCM N° 15-07-02-32 : Acquisition d'une emprise foncière en bordure de Seille à Metz-Sablon :

M. LIOGER, Rapporteur, expose :

La Ville de Metz envisage de procéder à l'acquisition de plusieurs parcelles SNCF en bordure de Seille dans le cadre de son projet de restauration et de renaturation de la Seille. La superficie concernée est d'environ 12 488 m². Ces travaux sont programmés au cours de l'année 2016.

L'enquête publique réalisée l'année passée pour la déclaration d'intérêt général a révélé que les messins et riverains adhéraient très fortement au projet de renaturation mais souhaitaient également que celui-ci soit associé à une reconquête paysagère globale des berges de la Seille, du Pont Lothaire aux 3 ponts de Magny.

Cette acquisition de terrains aura pour objectifs :

- de clarifier les choses entre la Ville de Metz et la SNCF : actuellement le chemin de promenade est tantôt sur une parcelle Ville tantôt sur une parcelle SNCF. Il en résulte donc une incompréhension des promeneurs quant au périmètre d'entretien et de ramassage des déchets ;

- d'améliorer l'aspect paysager du secteur par le réaménagement des « jardins sauvages » actuels en les intégrant dans le cadre des jardins familiaux, l'objectif final étant de proposer, à partir du Parc de la Seille, une promenade nature, entre la Seille requalifiée et les jardins familiaux et ce, dans la logique de développement de la marche et des liaisons douces inter-quartiers.

Le service France Domaine a fixé le prix de ces parcelles à 1,60 €/m² HT.

Il est donc proposé d'acquérir ces emprises sur la base de ce prix, soit pour une superficie de 12 488 m², un montant total approximatif de 19 980,80 € HT.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ACQUERIR** une emprise foncière d'environ 12 488 m² à distraire des parcelles cadastrées sous :

BAN DU SABLON :

Section SC n° 107 – Rue Lothaire – 73 872 m² (environ 5 970 m²),

Section SD n° 21 – Chemin de fer – 18 458 m² (environ 706 m²),

Section SD n°1 – Pres sur Seille – 5 924 m² (environ 5 812 m²).

dont la SNCF est propriétaire,

- **DE REALISER** cette opération foncière moyennant le prix de 1,60 €/m² HT, soit un montant total approximatif de 19 980,80 € HT, conformément à l'évaluation du service France Domaine,
- **DE FINANCER** cette dépense au moyen des crédits inscrits au budget de l'exercice concerné,
- **DE PRENDRE** à la charge de la Ville de Metz les frais d'acte, droits et honoraires de notaire,
- **DE REQUERIR** l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement conformément à l'article 1042 du Code Général des Impôts,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant, à régler les détails de l'opération et à signer tous documents y afférents.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 46 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marilyn MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme

Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérange THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : Mme Patricia SALLUSTI a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, M. Jacques TRON a donné pouvoir à M. Thierry JEAN, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Agnès MIGAUD, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Marie RIBLET, Mme Catherine MOREL a donné pouvoir à Mme Myriam SAGRAFENA, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 9 : M. Sébastien KOENIG, M. Thomas SCUDERI, M. Hacène LEKADIR, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Caroline AUDOUY, Mme Christine SINGER, Mme Patricia ARNOLD.

DCM N° 15-07-02-33 : Mise à disposition et animation de jardins : conventions de partenariats :

Mme AGAMENNONE, Rapporteur, expose :

Pour développer son image de "Metz, Ville Jardin", la Ville de Metz souhaite, au travers de partenariats avec les citoyens messins et les forces vives du territoire, accroître la connaissance et la culture locale des jardins, de l'environnement et de la biodiversité et développer des animations dans les jardins, ainsi que les usages citoyens.

Dans la continuité des partenariats déjà validés par le Conseil Municipal en mars dernier, les conventions suivantes sont proposées :

1- Jardin partagé à Borny

L'association caritative "Les Équipes Saint Vincent" qui œuvre pour les femmes en détresse matérielle ou morale sur le secteur de Metz développe depuis plusieurs années un projet de jardin d'insertion pour ces femmes.

La MJC de Borny anime un Club "Connaître et Protéger la Nature" et souhaitait créer un jardin pédagogique partagé.

La Ville de Metz leur a proposé de partager un terrain situé à l'arrière de la MJC, rue du Bon Pasteur.

Les deux projets de convention en annexe du présent rapport ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles le terrain sera mis à disposition des associations ainsi que les conditions d'utilisation et de gestion de la parcelle.

2- Jardin partagé à Metz Nord

L'APSYS Emergence (Association de Prévention Spécialisée d'Insertion et de Socialisation) souhaitait mettre en œuvre un projet de jardin d'insertion à destination des jeunes des quartiers de La Patrotte, Chemin de Moselle et Boileau avec pour objectif sur le long terme que les

habitants du quartier prennent le relais pour faire vivre cette initiative sous forme de jardin partagé.

La Ville de Metz a proposé à l'APGIS la mise à disposition d'un terrain situé square des Maraîchers.

Le projet de convention en annexe du présent rapport a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le terrain situé sur le domaine public sera mis à disposition de l'association ainsi que les conditions d'utilisation et de gestion de la parcelle par cette dernière.

3- Convention de partenariat avec la Société Française d'Ethnopharmacologie

La "Société Française d'Ethnopharmacologie" créée en 1986 à l'initiative de chercheurs universitaires, vise à recenser les savoirs thérapeutiques traditionnels et promouvoir le développement des médicaments à base de plantes dans les pays du Nord et du Sud.

Cette association bénéficie pour 2015 d'une subvention de la Ville de Metz de 15 000 € votée au budget primitif pour ses activités d'organisation de visites guidées des jardins des Récollets, d'accueil du public, de formation continue en ethnopharmacologie, d'organisation du 7^{ème} congrès européen d'Ethnopharmacologie, et de publications diverses.

La Société Française d'Ethnopharmacologie souhaite en outre proposer des visites guidées sur l'aromathérapie qui, avec l'utilisation des huiles essentielles connaît un développement considérable et un attrait grandissant du grand public. Elle souhaite donc l'introduction par le Pôle Parcs, Jardins et Espaces Naturels d'une vingtaine de plantes à huiles essentielles au sein du Jardin des Tanneurs afin de pouvoir proposer une plaquette et des visites guidées sur les plantes utiles de ce jardin.

Le projet de convention en annexe du présent rapport a pour objet de fixer les termes et conditions du partenariat entre la Ville de Metz et la Société Française d'Ethnopharmacologie.

4- Convention de partenariat avec le Comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes

Le "Comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes" (CMSEA) est une association à but non lucratif qui regroupe 6 secteurs d'activités dont celui de la déficience intellectuelle, auquel est rattaché le foyer d'hébergement "le Haut Soret".

Dans le cadre de ses activités visant à la socialisation et à l'ouverture sur l'extérieur, un projet estival 2015 d'exposition végétale "les plantes très cultivées" a été élaboré avec le Pôle Parcs, Jardins et Espaces Naturels pour mettre en scène au Jardin Botanique des plantes jouant un rôle économique majeur notamment dans un cadre alimentaire.

Le projet de convention en annexe du présent rapport a pour objet de fixer les termes et conditions du partenariat entre la Ville de Metz et le Comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes.

5- Projet "Incroyables Comestibles"

Phénomène mondial, les "incroyables Comestibles" est un mouvement citoyen, apolitique et non marchand dont le principe est de planter des potagers dans l'espace public où chacun peut venir planter, récolter et partager.

A Metz, un collectif citoyen souhaite mettre en œuvre cette démarche au sein du Parc de la Seille et dans des espaces minéraux du plateau piétonnier.

Le projet de convention en annexe du présent rapport a pour objet de fixer les termes et conditions du partenariat entre la Ville de Metz, le collectif "Incroyables Comestibles" et l'association "Pas Assez" qui sera le support associatif du projet.

L'ensemble des conventions précitées soumises à l'approbation du Conseil Municipal n'engagent pas de moyens financiers particuliers.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'APPROUVER** les projets de convention avec l'association Les Équipes Saint Vincent, la MJC de Borny, l'Association de Prévention Spécialisée d'Insertion et de Socialisation, la Société Française d'Ethnopharmacologie, le Comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes et l'association Pas Assez, support du projet "Incroyables Comestibles".
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ces conventions, leurs avenants éventuels, et tout document relatif à ces opérations

Interventions de : Mme Bérangère THOMAS, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 43 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : Mme Patricia SALLUSTI a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, M. Jacques TRON a donné pouvoir à M. Thierry JEAN, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Agnès MIGAUD, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Marie RIBLET, Mme Catherine MOREL a donné pouvoir à Mme Myriam SAGRAFENA, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 12 : M. Sébastien KOENIG, M. Belkhir BELHADDAD, M. Thomas SCUDERI, M. Hacène LEKADIR, Mme Hanifa GUERMITI, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Martine NICOLAS,

Mme Caroline AUDOUY, Mme Christine SINGER, Mme Patricia ARNOLD.

**DCM N° 15-07-02-34 : Expérimentation de Wifi Ultra Haute Densité aux Arènes :
Signature d'une convention de partenariat avec TDF :**

M. HEULLUY, Rapporteur, expose :

TDF souhaite réaliser en septembre 2015 une expérimentation pilote de mise à disposition pour les spectateurs de Wifi Haute Densité dans les Arènes de Metz, pour une réception en Wifi notamment sur des « smartphones » ou des tablettes, ou tout autre support donnant accès à la technologie Wifi, au cours de l'évènement de l'Open de Moselle qui se déroulera du 19 au 27 septembre 2015.

Cette expérimentation innovante sera une première en France dans une salle de spectacle.

Une étude montre que 12 des 25 sites dans le monde les plus géolocalisés sur facebook en 2014 sont des salles de spectacles ou des terrains de sport. Les utilisateurs sont fiers de publier sur les réseaux sociaux des messages du type "je suis au concert de ..." ou "je suis au match de ...". Or, les réseaux "classiques" des opérateurs mobiles ne sont pas dimensionnés pour supporter les connexions simultanées de plusieurs milliers de personnes, comme cela peut être le cas lors d'un évènement musical ou sportif. Seule une infrastructure dédiée peut rendre possible l'accès à des milliers de connexions simultanées. C'est le cas avec le Wifi Ultra Haute Densité, expérimenté dans le nouveau stade de Bordeaux, mais dans aucune salle de spectacle en France.

Cette opération permettra en grandeur réelle de tester des services en ligne rendus possibles grâce à la connectivité par les infrastructures mises en place par TDF, notamment des services à la place (par exemple la livraison de la restauration ou du programme du spectacle), l'accès à des vidéos exclusives ou plus simplement l'accès aux services en ligne proposés sur le site Internet des Arènes de Metz.

Le service Wifi sera gratuit pour les spectateurs pendant la durée de l'Open de Moselle. Une page d'accueil mentionnera les partenaires de cette "première", dont l'objectif est de démontrer l'intérêt d'un tel service et son impact économique.

L'ensemble des dispositions relatives à cette opération, les engagements des différents partenaires, - notamment la prise en charge intégrale des investissements nécessaires par TDF-, ou encore les aspects communication, sont repris dans le projet de convention de partenariat joint en annexe, qui sera signé par TDF, les Arènes et la Ville de Metz.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'AUTORISER** l'expérimentation de Wifi Haute-Densité par TDF aux Arènes de Metz
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire, notamment la convention de partenariat entre TDF, la ville de Metz et Les Arènes, et ses avenants éventuels.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 43 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : Mme Patricia SALLUSTI a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, M. Jacques TRON a donné pouvoir à M. Thierry JEAN, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Agnès MIGAUD, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Marie RIBLET, Mme Catherine MOREL a donné pouvoir à Mme Myriam SAGRAFENA, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 12 : M. Sébastien KOENIG, M. Belkhir BELHADDAD, M. Thomas SCUDERI, M. Hacène LEKADIR, Mme Hanifa GUERMITI, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Christine SINGER, Mme Patricia ARNOLD.

DCM N° 15-07-02-35 : Projet Urbain Partenarial relatif à la réalisation d'un giratoire rue du Général Metman :

M. CAMBIANICA, Rapporteur, expose :

La rue du Général Metman, voie d'entrée de ville qui supporte un trafic intense et des vitesses excessives, nécessite d'être sécurisée, et à ce titre, son réaménagement est projeté par la Municipalité.

Parallèlement, la société Immobilière Européenne des Mousquetaires a, en raison des difficultés rencontrées pour accéder à son supermarché INTERMARCHE, sollicité la Ville de Metz pour étudier un nouvel accès.

Compte tenu de l'intérêt général à sécuriser rapidement cet axe en réduisant les vitesses et également de la volonté de développer et de renforcer l'attractivité de ce secteur, il est proposé de répondre favorablement à cette demande.

Dans ce cadre, il est envisagé de mettre en œuvre un Projet Urbain Partenarial (PUP) pour la création d'un giratoire au droit de l'accès du supermarché INTERMARCHE rue du Général Metman. Cet aménagement permettra la réduction des vitesses sur cet axe d'entrée de ville et sécurisera les entrées et sorties du supermarché.

Le coût de l'opération est estimé à 106 000 € TTC. L'Immobilière Européenne des Mousquetaires s'engage à verser à la Ville de Metz 43 000 € soit environ 40 %. 63 000 € (environ 60 %) restent à la charge de la Ville de Metz, au titre de l'intérêt général.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE METTRE EN ŒUVRE** un projet Urbain Partenarial relatif à la réalisation d'un giratoire au niveau de l'accès au supermarché INTERMARCHE rue du Général Metman.

Le montant global des travaux est estimé à 106 000 € TTC répartis comme suit :

43 000 € TTC représentant environ 40 % du coût de l'opération seront à la charge de la société Immobilière Européenne des Mousquetaires,

63 000 € TTC représentant environ 60 % restent à la charge de la Ville de Metz, au titre de l'intérêt général,

- **DE CONFIER** la réalisation des travaux aux entreprises et fournisseurs titulaires des marchés à bons de commande en cours,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son Représentant à exécuter les marchés et les pièces contractuelles s'y rapportant et à procéder au paiement des sommes correspondantes,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son Représentant à signer tout document contractuel se rapportant à cette opération et notamment la convention de PUP avec la société Immobilière Européenne des Mousquetaires, ainsi que le ou les avenants qui s'avèreraient nécessaires,
- **D'ORDONNER** l'imputation des dépenses et des recettes sur les crédits de l'exercice en cours.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 41 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN,

Mme Marilyn MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : Mme Patricia SALLUSTI a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, M. Jacques TRON a donné pouvoir à M. Thierry JEAN, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Marilyn MOLINET a donné pouvoir à Mme Agnès MIGAUD, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Marie RIBLET, Mme Catherine MOREL a donné pouvoir à Mme Myriam SAGRAFENA, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 14 : M. Sébastien KOENIG, M. Belkhir BELHADDAD, M. Thomas SCUDERI, M. Hacène LEKADIR, Mme Hanifa GUERMITI, M. Bernard HEULLUY, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, Mme Christine SINGER, Mme Patricia ARNOLD.

DCM N° 15-07-02-36 : Bilan financier de l'opération "Création d'un giratoire sur le RN3" :

M. TOULOUZE, Rapporteur, expose :

Par délibération en date du 30 juin 2005, le Conseil Municipal de Metz a décidé de procéder à la création d'un giratoire sur la RN3 afin de permettre le désenclavement du secteur Est de Metz-Borny.

Conformément à la convention signée conjointement par l'Etat et le Ville de Metz le 19 septembre 2005, il a été convenu que la maîtrise d'œuvre « Etudes » serait assurée par le bureau d'études INGEROP sous maîtrise d'ouvrage Etat et la maîtrise d'œuvre « Travaux » serait assurée par la Ville de Metz.

L'enveloppe des travaux s'élevait à 3 783 815 € HT (valeur octobre 2004) soit 4 525 443 € TTC répartie comme suit :

- Direction des Routes (Etat)	1 000 000 €
- ANRU	2 027 052 €
- Ville de Metz	756 763 €
- Fonds de compensation de la TVA	741 628 €
	<u>4 525 443 €</u>

Cette opération étant achevée, le montant global des travaux s'élève à 4 525 281.99 € TTC se décomposant ainsi :

- Direction des Routes (Etat)	1 000 000.00 €
- ANRU	1 973 476.90 €
- Ville de Metz	851 200.93 €

- Fonds de compensation de la TVA	<u>700 604.16 €</u>
	4 525 281.99 €

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'APPROUVER** le bilan financier de la création d'un giratoire sur la RN3 pour un montant de 4 525 281.99 € financé comme suit :

- Direction des Routes (Etat)	1 000 000.00 €
- ANRU	1 973 476.90 €
- Ville de Metz	851 200.93 €
- Fonds de compensation de la TVA	700 604.16 €
- **D'AUTORISER** la passation des écritures comptables nécessaires pour solder cette opération. Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : M. Emmanuel LEBEAU.

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 41 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : Mme Patricia SALLUSTI a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, M. Jacques TRON a donné pouvoir à M. Thierry JEAN, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Agnès MIGAUD, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Marie RIBLET, Mme Catherine MOREL a donné pouvoir à Mme Myriam SAGRAFENA, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 14 : M. Sébastien KOENIG, M. Belkhir BELHADDAD, M. Thomas SCUDERI, M. Hacène LEKADIR, Mme Hanifa GUERMITI, M. Bernard HEULLUY, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, Mme Christine SINGER, Mme Patricia ARNOLD.

DCM N° 15-07-02-37 : Action sociale au profit du personnel municipal : réservation de places en crèches :

Mme KAUCIC, Rapporteur, expose :

La loi N°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée pose le principe de la mise en œuvre par les collectivités locales d'une action sociale au bénéfice de leurs agents et confie à chacune le soin de décider le type de prestations, le montant et les modalités de leur mise en œuvre.

Dans ce cadre, face au contexte économique actuel, aux enjeux du service public et aux contraintes qui pèsent sur l'organisation et les missions des agents municipaux, la Ville de Metz souhaite proposer à son personnel une offre d'action sociale renouvelée, adaptée aux attentes de chacun.

Les objectifs généraux de cette politique d'action sociale s'articulent autour des axes suivants :

- Accompagner les agents et leur famille en difficulté financière et sociale,
- Faciliter l'harmonisation entre vie professionnelle et vie familiale à tous les moments de la vie,
- Favoriser la cohésion et la reconnaissance professionnelle.

Au titre du plan d'actions établi pour 2015, une première mesure est intervenue en début d'année par le recrutement d'une assistante sociale au sein Pôle Ressources Humaines.

De plus, pour favoriser la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale du personnel, il est proposé de réserver au bénéfice des agents municipaux et du CCAS, 16 places au sein des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant municipaux.

Ces places réparties dans plusieurs établissements de la Ville de Metz seront attribuées au personnel municipal et du CCAS, sans condition de domiciliation messine, selon une procédure spécifique soumise à l'approbation du Comité Technique. Les agents bénéficiaires de ces réservations s'acquitteront du tarif de droit commun, fixé en fonction du barème de la Caisse Nationale des Allocations Familiales.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'APPROUVER** la réservation de 16 places en établissement d'accueil du jeune enfant de la Ville de Metz, au bénéfice du personnel municipal et du CCAS de la Ville de Metz,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 42 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : Mme Patricia SALLUSTI a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, M. Jacques TRON a donné pouvoir à M. Thierry JEAN, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Agnès MIGAUD, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Marie RIBLET, Mme Catherine MOREL a donné pouvoir à Mme Myriam SAGRAFENA, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 13 : M. Sébastien KOENIG, M. Belkhir BELHADDAD, M. Hacène LEKADIR, Mme Hanifa GUERMITI, M. Bernard HEULLUY, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, Mme Christine SINGER, Mme Patricia ARNOLD.

DCM N° 15-07-02-38 : Mise en oeuvre d'une indemnité dégressive remplaçant l'indemnité exceptionnelle :

Mme KAUCIC, Rapporteur, expose :

Au 1^{er} janvier 1998, une partie de la cotisation salariale maladie a été transférée vers la contribution sociale généralisée (CSG), entraînant, pour certains fonctionnaires, une diminution de leur rémunération nette mensuelle.

Afin de compenser cette éventuelle réduction salariale, le décret n°97-215 a instauré en faveur des fonctionnaires nommés avant le 1^{er} janvier 1998 une indemnité exceptionnelle.

Initialement prévue en faveur des seuls fonctionnaires de l'Etat, des fonctionnaires hospitaliers, des militaires à solde mensuelle, des magistrats de l'ordre judiciaire et des agents non titulaires en poste à l'étranger, l'indemnité exceptionnelle a pu être instaurée en faveur des fonctionnaires territoriaux au nom du principe de parité entre les fonctionnaires, et ce dès lors qu'une délibération le prévoyait. La Ville de Metz a donc pris une délibération lors d'une séance du Conseil Municipal en date du 30 janvier 1998.

Des acomptes sont ainsi versés mensuellement et une régularisation sous forme de solde intervient en février de l'année suivante.

Paru au Journal Officiel du 30 avril, le décret n° 2015-492 du 29 avril 2015 abroge cette indemnité exceptionnelle et crée une indemnité dégressive.

Dans la pratique, l'indemnité exceptionnelle sera supprimée progressivement au fil des avancements dans un grade, un échelon ou un chevron à due concurrence du montant résultant de l'augmentation du traitement indiciaire brut de l'agent. Ce dispositif ne s'applique que lorsque l'agent a un indice majoré égal ou supérieur à l'indice majoré à 400. Ainsi, pour les agents qui ont un indice majoré inférieur à 400, ils continueront à bénéficier du montant qu'ils touchaient au titre de l'indemnité exceptionnelle.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE SUPPRIMER** l'indemnité exceptionnelle,
- **DE METTRE** en œuvre le versement d'une indemnité dégressive dans les conditions fixées par le décret n°2015-492 sus visé.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 42 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : Mme Patricia SALLUSTI a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, M. Jacques TRON a donné pouvoir à M. Thierry JEAN, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Agnès MIGAUD, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Marie RIBLET, Mme Catherine MOREL a donné pouvoir à Mme Myriam SAGRAFENA, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à M. Jérémy

ALDRIN, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.
Absents au moment du vote : 13 : M. Sébastien KOENIG, M. Belkhir BELHADDAD, M. Hacène LEKADIR, Mme Hanifa GUERMITI, M. Bernard HEULLUY, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, Mme Christine SINGER, Mme Patricia ARNOLD.

DCM N° 15-07-02-39 : Point retiré de l'ordre du jour.

DCM N° 15-07-02-40 : Point retiré de l'ordre du jour.

DCM N° 15-07-02-41 : Communications et décisions prises par M. le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en exécution des Délibérations du Conseil Municipal en date du 17 avril 2014, du 3 juillet 2014 et du 29 janvier 2015, ainsi que des décisions rendues par les diverses juridictions :

M. le Maire, Rapporteur, expose :

1^{er} cas

Décisions prises par M. le Maire

Décisions rendues

2^{ème} cas

Décision prise par Mme KAUCIC, Adjointe au Maire

ARRETE N° 04/15 : Portant modification de la Régie de Recettes du Camping Municipal de la Ville de Metz.

Date de la décision : 17/04/2015

N° d'acte : 7.10

3^{ème} cas

Décisions prises par M. TOULOUZE, Adjoint au Maire

1°

ARRETE N° 08/15 : Portant modification de la Régie d'Avances du Cabinet du Maire de la Ville de Metz.

Date de la décision : 03/06/2015

N° d'acte : 7.10

2°

Ligne de trésorerie ouverte auprès de la Banque Postale.

Date de la décision : 02/07/2015

N° d'acte : 7.1

3°

Régie de recettes.

Date de la décision : 02/07/2015

N° d'acte : 7.10

4^{ème} cas

Décision prise par M. GANDAR, Conseiller Délégué

Acceptation de remboursements des frais en règlement de préjudices.

Date de la décision : 18/05/2015

N° d'acte : 9.1

Intervention de : /

POINT N° 42 : Questions orales : Pas de question orale.

Conformément à l'article 35 du Règlement Intérieur, Monsieur le Maire invite ensuite le Conseil Municipal à décider, sans débat, à ce que la réunion se poursuive à huis clos pour l'examen du point 43 qui suit.

SEANCE A HUIS-CLOS

DCM N° 15-07-02-43 : Créances irrécouvrables et remises gracieuses.

L'ordre du jour de la séance du 2 juillet 2015 étant épuisé, le Président lève la séance à 23h01.

P.V dressé le 3 juillet 2015

Le Président de séance,

Dominique GROS

Maire de Metz

Conseiller Départemental de la Moselle